

L'écrit occitan dans les *Inventaires et Documents* des Archives de la Ville de Montpellier (1350-1550)



Première Partie : histoire et contenu des inventaires

Le présent document est la traduction française du mémoire original rédigé en occitan.

Le présent mémoire est constitué de deux parties :

- **Première partie : histoire et contenu des Inventaires**
- **Seconde partie : analyse et exploitation statistique**

Table des abréviations

Arch. Montp.	Inventaires et documents des Archives de la ville de Montpellier
BEC	Bibliothèque de l'Ecole des Chartes
T.	Tome

Introduction

Il n'en manque pas des livres historiques sur Montpellier et peut-être qu'il n'y a pas une autre cité de France qui ait comme elle, enflammé les écrivains, les hommes d'étude et les fouilleurs de vieux papiers.¹

Jean FORNEL

La langue occitane est la langue historique usitée dans le Midi de la France, du Moyen Âge à aujourd'hui. Elle présente une grande variété interne au sein de ses dialectes, et son évolution au cours des siècles est elle aussi riche de mutations. Le chercheur qui s'intéresse de près à cette langue pendant l'Âge d'or que fut, pour elle, la période médiévale, est confronté à deux monuments, pareils aux deux versants d'un même sommet : d'un côté, la *koïnè* lyrique des célèbres troubadours, dans laquelle furent produits les premiers chefs d'œuvre de la poésie occidentale, et de l'autre, les diverses *scriptae* administratives utilisées dans les cités méridionales, reflet de leur autonomie politique au sein du Royaume de France. C'est cette langue vernaculaire, miroir de la société urbaine des villes du Midi, qui constitue notre thème d'étude.

Montpellier fait partie de ces cités rayonnantes du Midi médiéval. Par l'ancienneté de ses institutions municipales – une charte de 1204 y instaure un conseil annuel de douze habitants, appelés par la suite : «consuls», comme gouvernement municipal – et par la précocité de l'implantation universitaire, la ville s'impose autant comme une prospère cité marchande de la Méditerranée occidentale, que comme une capitale intellectuelle, attirant étudiants en droit et en médecine. Fruit de ce passé prestigieux, les Archives de Montpellier sont, d'après les dires de Pierre de Peretti, ancien archiviste de la commune, "parmi les plus riches de France".² Une des pièces les plus célèbres issue de ce fonds est le *Petit Thalamus*, ensemble historiographique et juridique écrit en langue d'oc.

L'immense volume représenté par le fonds ancien de ces archives est aujourd'hui condensé dans les treize tomes des *Inventaires et documents*, chacun des tomes comportant près de 500 pages environ. Ces inventaires sont le résultat de la patience et du labeur des archivistes de Montpellier. Les travaux de l'historien Pierre Louvet et du notaire François Joffre au XVII^e siècle furent repris et remaniés au XX^e siècle par les chartistes Joseph Berthelé et Maurice Oudot de Dainville. Quelle est la consistance de ces treize tomes d'inventaires ? Il s'agit d'un véritable répertoire de documents très variés, s'échelonnant entre le XII^e et le XVIII^e siècle, chaque entrée

¹ Ne'n manca pas de libres istorics sus Montpelhièr e saique, benlèu, n'i'a pas une altra ciutat de França qu'age enfuocat coma ela los escrivans, los òmes d'estudis e los dessostaires de vièlh papièr. FORNEL Joan, *Lo Mount dau Lum*, Les éditions Languedociennes, Montpellier, 1914 <http://www.jfbrun.eu/lengadoc/fornel.htm>

² *Bulletin historique de la ville de Montpellier*, Archives municipales, n° 28, 2004, p. 8

correspondant à un descriptif de Joffre ou de Louvet, parfois suivi de la transcription complète ou partielle du document. On y trouve des transcriptions de documents comptables (compoix, registres de la claverie, livres de recettes et de dépenses,...) d'échanges épistolaires (lettres patentes, missives,...), d'actes notariés, etc. Ces documents intéressent au plus haut point des historiens, des juristes, des généalogistes ou de simples curieux, que viennent chercher aux Archives Municipales des compléments utiles à leurs recherches.

L'étude de cette matière occitane conservée dans le fonds des archives de Montpellier nous a permis de survoler d'un trait les siècles contenus dans cette mine prodigieuse de renseignements que forment les *Inventaires*. Il faut d'emblée reconnaître que l'occitan, tel qu'il est présenté dans les *Inventaires*, n'est pas la matière brute sortie des plumes des scribes du Moyen Âge, mais le résultat d'au moins deux couches de retranscriptions, celle du XVII^e siècle avec Louvet et Joffre, puis celle de Berthelé et d'Oudot de Dainville au XX^e, nous expliquons plus en détail ce système dans un premier temps. Autre particularité de l'occitan, c'est celle de son nom : au cours des siècles et selon l'avis des uns et des autres, une grande quantité de noms a été utilisée pour le désigner. Nous énumérons plusieurs de ces désignants dans un second temps. À noter que cet occitan écrit, pour la période déterminée, c'est à dire les XIV^e et XVI^e siècles, est de moins en moins seul et doit faire face à une concurrence redoutable, celle de la langue du Roi, le français. Du «bilinguisme» traditionnel au Moyen Âge entre le latin, langue de l'Église et le roman, langue des municipes, nous passons en quelques décennies à un «unilinguisme» français qui efface autant l'usage notarial de l'occitan que ses traditions graphiques. Nous analysons cette transition dans un troisième temps. En conséquence le texte occitan ne doit pas être étudié pour lui même, mais en comparaison avec ses langues de contact, le latin et le français. C'est pour cette raison que dans la seconde partie du présent mémoire, nous avons classé les documents selon la langue employée dans l'optique d'en tirer une exploitation statistique. Les morceaux de ces *Inventaires* représentent autant d'éléments précieux pour qui veut comprendre la situation sociolinguistique de l'occitan de cette période. Et en plus de cela, il est susceptible de nous réserver des surprises.

.Premier Chapitre

HISTORIQUE DES *INVENTAIRES ET* *DOCUMENTS* DES ARCHIVES DE LA VILLE DE MONTPELLIER

Mais telles qu'elles sont, parfois mal classées lorsque les archivistes manquaient, les archives de Montpellier sont parmi les plus riches de France.³

Pierre DE PERETTI

D'où viennent les archives de Montpellier – le Consulat et la Commune Clôture – les tiroirs et les caisses – Ce que sont les Inventaires, comment ils furent rédigés – Rôle des archivistes – Réveil archivistique du XVII^e siècle : Pierre Louvet et François Joffre – les chartistes du XX^e siècle : Joseph Berthelé et Maurice Oudot de Dainville – le résultat : les treize tomes d'Inventaires et documents

Les Archives de Montpellier sont, comme son nom l'indique, le dépôt où pendant des siècles ont été centralisés des chartes et des documents de toute sorte, qui définissaient les droits, les obligations, les usages et règlements de la Cité, et aussi des actes officiels venant des pouvoirs constitués.⁴ Leur siège se trouve maintenant dans le bâtiment de la bibliothèque Émile Zola dans le quartier d'Antigone à Montpellier.

.I Les anciennes Archives de Montpellier

L'archive est la mémoire de l'action du pouvoir⁵
Hervé MANGANI

L'existence de ces archives s'explique par le développement et l'affirmation à Montpellier d'un pouvoir urbain : «L'étymologie du mot archive renvoie à la notion de pouvoir», «[αρχ] est, en grec ancien, la racine des mots liés au pouvoir».⁶ Leur apparition coïncide avec la mise en place de deux institutions : la Commune Clôture (1196) et le Consulat (1204). Les premiers inventaires des chartes recueillies par les deux institutions furent rédigés dès le Moyen Âge, et en langue d'oc.

³ PERETTI Pierre (de), «Des archives» in *Bulletin historique de la ville de Montpellier*, n° 28, 2004, p. 8

⁴ CASTETS Ferdinand et BERTHELÉ Joseph, «Les Anciens inventaires des archives municipales de Montpellier - notice historique et bibliographique» in *Archives de la ville de Montpellier, Inventaires et documents, publiés par les soins de l'administration municipale, Tome I : Notice sur les anciens inventaires - Inventaires du Grand chartier, Fonds dit des Grandes archives, Montpellier, 1895-1899*, p. I

⁵ *Bulletin historique de la Ville de Montpellier*., n°32, plus 2008, p. 17

⁶ *Bulletin historique de la Ville de Montpellier*., n°32, plus 2008, p. 23

.1 La Commune Clôture

La Commune Clôture était l'administration chargée de la construction, de la conservation et de la défense des fortifications de la ville. Elle tire son origine de la décision du seigneur de Montpellier, en 1196, de confier à des bourgeois la garde des murailles qui jouèrent ainsi un rôle capital dans l'organisation sociale, politique et économique de la ville.⁷ La Commune Clôture, jalouse de ses franchises, donna plusieurs fois, en 1264 et en 1377, à ses agents les ouvriers, l'ordre de rédiger des inventaires de ses privilèges.⁸

Politiquement, la Commune Clôture possédait une entière autonomie, ce qu'on appelait alors *senhoria*. Sa domination était puissante, énergique et presque toujours incontestée. On n'ignorait pas que le respect de cette domination était le palladium de l'indépendance communale ; on savait que, lorsque la ville perdrait le droit de se garder et de se défendre elle-même, la commune ne serait plus qu'un vain nom et que ses libertés expireraient. Ce fut ce qui arriva, en effet, lorsque le duc d'Anjou entra dans Montpellier par la brèche.⁹

En 1380, après la révolte de la ville pour raisons fiscales, la répression du duc d'Anjou s'annonçait terrible, et ce même si elle fut atténuée par la suite : paiement d'une amende de 600 000 francs or, perte de ses libertés, abolition du consulat, rasement des fortifications.¹⁰

.2 Le consulat

Le consulat désigne le gouvernement municipal de Montpellier qui fut instauré par une charte de 1204. Les 12 consuls étaient élus chaque année parmi les échelles des métiers de la ville. Dès le XIV^e siècle, les consuls ressentirent la nécessité de faire rédiger un Inventaire des chartes des privilèges de Montpellier.

Rédigé à l'époque où Montpellier, se trouvant pour la première fois en butte aux vexations et aux empiètements du pouvoir royal, se vit obligé de sauvegarder ses intérêts et ses privilèges, un à un, pour ainsi dire, et pièces en main, on y sent la préoccupation constante de se défendre et de se tenir en garde.¹¹

⁷ VIDAL Henri, «Aux temps des Guilhems», in CHOLVY Gérard (dir.), *Histoire de Montpellier*, Privat, 1984, p. 25

⁸ MONTEL Achille, «L'Inventaire des Archives de la Commune Clôture» in *Revue des Langues Romanes*, Kraus Reprints, 1970, T. 3 (1872), p. 146

⁹ MONTEL Achille, *Ibid.*, p. 149

¹⁰ COMBES Jean, «Une ville face à la crise (Milieu XIV^e – fin XV^e siècle)», in CHOLVY Gérard (dir.), *Opus cit.*, p. 83

¹¹ MONTEL Achille, «L'Inventaire des Archives du Consulat», in *Revue des Langues Romanes*, Kraus Reprints, 1970, T. 3 (1872), p. 9

.3 Les *tiradors* et les *caissetas*

Dès le Moyen Âge, les archives furent à plusieurs reprises déplacées. En 1333, elles sont transférées à la Maison des Hospitaliers de Jérusalem. Mais en 1495, elles retournent à la Maison consulaire.¹² À partir du XIV^e siècle, on commence à regrouper les documents dans des boîtes, les «cayssas» ou «paucas caysetas».¹³ Le fonds ancien des Archives communales fut conservé, à partir du XVI^e siècle, dans un grand meuble de bois de 8 armoires, dont chacune avait une lettre de alphabet pour l'identifier. Ce meuble comprenait deux séries de documents qui tiraient leur nom du type de boîte où les documents étaient contenus, les *caissetas* et les *tiradors* :

- les *caissetas* étaient des caisses en bois de plus ou moins 50 cm de long, 12 cm de hauteur, de 25 cm de large, fabriquées au XV^e siècle, réparties sur 17 étagères. Les *caissetas* avaient pour cote des lettres, qui étaient celles des armoires qui les contenaient, suivies de chiffres romains, qui indiquaient l'ordre numérique des *caissetas*. On dénombrèrent 117 *caissetas* (22 pour chacune des lettres A à D, 8 pour la lettre E, 7 pour chacune des lettres F, G et H). Les *caissetas* contenaient un nombre pièces variables : certaines étaient entièrement remplies et pouvaient contenir, pour les plus petites, plus de cinquante documents, et pour les plus grandes, plus de cent cinquante. D'autres étaient presque vides et ne contenaient que dix pièces, ou même moins.
- les *tiradors* ou tiroirs étaient de petites boîtes, fermées par des couvercles coulissants, de 25 cm de long, 9 cm de haut et 14 cm de large, fabriquées à la même époque que les *caissetas*. Au nombre de 35, elles étaient cotées de la même façon que les *caissetas* (A. I-XVIII et B. I-XVIII). Les *tiradors* furent plus spécialement réservés à la comptabilité, spécialement au XIVE siècle (quittances, mandats de paiements, procurations, etc.).¹⁴

¹² *Bulletin historique de la ville de Montpellier*, n° 32, plus 2008, p. 32

¹³ FEUILLAS Christine, «Les Archives de la ville de Montpellier» in *Bulletin historique de la ville de Montpellier*, n° 28, 2004, p. 9

¹⁴ Archives municipales de Montpellier. In: Bibliothèque de l'école des chartes. 1889, tome 50. pp. 681-684.

http://www.persee.fr/web/revues/home/prescript/article/bec_0373-6237_1889_num_50_1_462637

.II Les inventaires de Louvet et de Joffre

Ce classement de *caisseta* et *tiradors* répondait plus à un besoin pratique ou à des nécessités dues aux circonstances qu'à un rigoureux classement méthodique. En 1662, le fonds d'archives croissant de plus en plus, le consulat de Montpellier embaucha deux professionnels. Pierre Louvet se chargea des grandes archives, tandis que François Joffre était chargé des archives du greffe de la maison consulaire.¹⁵

.1 LOUVET Pierre (1617 Beauvais – 1685 Hyères)

La carrière de Pierre Louvet a été le sujet d'une thèse soutenue récemment à l'École des Chartes par Loïc Ducasse.¹⁶ Bien que Louvet ait été de son temps tenu pour un historien médiocre, son parcours professionnel le singularise nettement par rapport aux autres historiens de son époque : né à Beauvais en 1617, il fit des études de médecine dans des villes du Midi, il exerça par la suite plusieurs métiers - médecin, régent d'école, correcteur d'imprimerie, bibliothécaire d'une abbaye - et, au prix d'une grande mobilité géographique - il passa par Digne, Toulouse, Bordeaux, la Provence, Montpellier, Lyon et le Beaujolais - il vendit ses talents d'archiviste et ses ouvrages d'histoire locale aux communautés locales du Midi de la France. Ainsi a-t-il rédigé, entre 1671 et 1672, une histoire du Beaujolais et des Dombes sous la protection de Mademoiselle la baronne du Beaujolais et des Dombes, défendant la souveraineté de cette principauté. Il se fit ensuite historien de la Provence de 1674 à 1684 pour le compte de l'assemblée des communautés de cette province. Son profil est à juste titre singulier : c'est un des rares historiens du XVII^e siècle qui travailla comme archiviste et le seul à s'intéresser à l'histoire locale, alors que les spécialistes du traitement des archives de cette époque étaient en majorité des juristes, les plus aptes en théorie à comprendre les actes qu'ils devaient analyser. La modestie de ses revenus montre la difficulté de vivre de l'Histoire, pour un auteur de cette époque qui ne fût pas clerc ou domestique d'un Grand. De ses deux séjours à Montpellier, Louvet reçut 400 livres des États provinciaux pour son *Abrégé de l'histoire du Languedoc* (1655), et 800 livres pour son inventaire des archives de Montpellier (1662). C'est un inventaire de type notarial où la teneur de ses analyses y est très fouillée et contient quelques traits récurrents : descriptions diplomatiques précises, absence d'analyse pour quelques documents comme les lettres-missives, présentation sous la forme d'un historique pour les pièces relatives à des procès. En tout, le nombre de pièces qui faisaient partie du fonds inventorié par Louvet peut être évalué à environ 3000.¹⁷

¹⁵ FEUILLAS Christine, «Les Archives de la ville de Montpellier» in *Bulletin historique de la ville de Montpellier*, n° 28, 2004, p. 12

¹⁶ DUCASSE Loïc, *Faire profession d'historien au XVII^e siècle, Étude de la carrière de Pierre Louvet (1617-1684)*, 2011, École Nationale des Chartes, Paris

¹⁷ <http://theses.enc.sorbonne.fr/2011/ducasse>

D'autres inventaires furent rédigés par les successeurs de Louvet, Joffre à partir de 1662, Darles en 1693. Les renseignements sur la vie de Guillaume Darles (mort en 1715) sont quasi inexistant.¹⁸ Dans ces inventaires étaient inventoriées différentes pièces non contenues dans les *caissetas* ou d'une date plus récente que celles de l'ancien fonds des archives consulaires. Ces chartes furent placées dans huit grandes caisses de bois, fabriquées sur le modèle des grandes caisses de Louvet.¹⁹

.2 JOFFRE François

Il était docteur en droit, syndic du diocèse de Montpellier de 1684 à 1686. Feudiste, il classa les archives de Montpellier de 1684 à 1686.²⁰ Contrairement à Louvet, il avait une formation de juriste et demeura sédentaire à Montpellier. Il rédigea d'autres inventaires pour le chapitre de la cathédrale Sainte-Pierre et le diocèse de Montpellier.²¹ Au dire de certains historiens, le travail du notaire Joffre était plus imparfait et présentait plus de lacunes que celui de son prédécesseur Louvet.²² Son classement a néanmoins traversé le temps parce qu'aujourd'hui encore, aux Archives Municipales, la "cote Joffre" d'un document correspond le plus souvent au numéro même que Joffre lui avait attribué.

¹⁸ CLERC Pierre, *Dictionnaire de biographie héraultaise*, Tome 1, Montpellier, 2006, p. 635

¹⁹ Archives municipales de Montpellier. In: Bibliothèque de l'école des chartes. 1889, tome 50. pp. 681-684.

http://www.persee.fr/web/revues/home/prescript/article/bec_0373-6237_1889_num_50_1_462637

²⁰ CLERC Pierre, *Opus cit.*, p. 1114

²¹ FEUILLAS Christine, «Les Archives de la ville de Montpellier» in *Bulletin historique de la ville de Montpellier*, n° 28, 2004, p. 12

²² Gilles Henri. Maurice Oudot de Dainville. In: Bibliothèque de l'école des chartes. 1962, tome 120. p. 338

http://www.persee.fr/web/revues/home/prescript/article/bec_0373-6237_1962_num_120_1_460202

Toutes ces précisions tant sur la vie des archivistes comme sur le rangement et le classement des fonds anciens peuvent sembler à première vue une énumération pesante et interminable de détails obscurs et sans intérêts. Mais, en réalité, ces détails ont leur importance, car c'est à partir des inventaires du XVII^e siècle, ceux de Louvet et de Joffre, qu'ont été rédigés les inventaires du XIX^e et du XX^e siècle, ceux de Berthélé et d'Oudot de Dainville. Les archivistes du XX^e siècle ont repris, en les améliorant et en y ajoutant des précisions, les travaux qui avaient été réalisés deux siècles avant eux, ce qui explique pourquoi les documents ne sont pas classés d'une façon chronologique, mais d'une façon plus ou moins thématique. Peut-on parler d'antagonisme entre les archivistes de la période moderne et ceux de la période contemporaine ? Pas nécessairement, parce que dans « Dans ses intentions comme dans sa méthode, le credo chartiste du XIX^e siècle est l'héritier des pratiques savantes du XVII^e siècle qui entendent exhumer les textes, les classer et les constituer en corpus destinés au travail historique. »²³

Nous pourrions dire *grosso modo* qu'à chaque tome d'un inventaire correspond la lettre d'une armoire. D'ailleurs, pour finir avec la présentation de l'ancien dépôt, il faut savoir que des cartulaires de la ville, des registres de l'administration municipale, qui faisaient partie de différentes séries, avaient été réunis, à cause de leur importance et de la masse qu'ils constituaient, pour être mis sur une étagère particulière. C'est là que se trouvait le *Petit Thalamus*, recueil des coutumes et des règlements de l'administration municipale, suivi d'une Chronique de la ville, rédigé en ancien languedocien, puis en français, s'étendant de la fin du XII^e siècle à 1604. Il fut publié une première fois en 1840 par la *Société Archéologique de Montpellier*.

²³ CHASTANG Pierre, « L'archéologie du texte médiéval » Autour de travaux récents sur l'écrit au Moyen Âge, *Annales. Histoire, Sciences Sociales*, 2008/2 63^e année, p. 246.

.III Les Inventaires de Berthelé et d'Oudot de Dainville

Un arrêté du 15 février 1871 d'E. Bertrand, maire De Montpellier, institue la commission les archives de Montpellier dont les membres sont : Alexandre Germain, doyen de la Faculté de Lettres, Edgar Thomas, archiviste de l'Hérault, et Charles de Tourtoulon. À partir de 1889 s'y ajoutent Joseph Berthelé, archiviste du département, Ferdinand Castets, doyen de la Faculté de Lettres, Cauvet, président honoraire de la Cour d'Appel, Camille Chabaneau, professeur de philologie romane, Coste, ancien maire de Montpellier, membre de la société archéologique de Montpellier, Fécamp, bibliothécaire universitaire, Gachon, professeur d'Histoire à la faculté de Lettres, Gaudin, bibliothécaire de la Ville, Grasset-Morel, secrétaire de la Société Archéologique, Léon G-Pélissier, professeur d'Histoire à la Faculté de Lettres, et Vigié, président de la Société Archéologique. Il est intéressant de trouver parmi les membres de cette commission Charles de Tourtoulon, un des animateurs montpelliérain de la renaissance d'oc de la fin du XIX^e siècle, et aussi Camille Chabaneau, premier titulaire de la chaire des langues romanes en 1879.

.1 BERTHELÉ Joseph (1858 Paris – 1926 Montpellier)

Chartiste comme ses prédécesseurs, Charles-Victor Langlois et Daniel Grand, il enseigna la paléographie et la diplomatique à la Faculté de lettres de Montpellier.²⁴ Il exerça différentes fonctions : correspondant du ministère de l'Instruction publique, du Comité des sociétés des Beaux-Arts, membre de la Société archéologique et de l'Académie des sciences et des lettres de Montpellier (1892).²⁵ C'est lui qui, à partir de 1910, commença la rédaction et la publication des tomes d'inventaires. Renonçant à suivre les instructions ministérielles du Second Empire, c'est à dire classer le fonds selon les séries traditionnelles que nous connaissons aujourd'hui, il publia l'inventaire du fonds tel que l'avait rédigé son premier auteur Pierre Louvet, reprenant le classement des armoires et des tiroirs.²⁶

²⁴ La paléographie dans les facultés des lettres. In: Bibliothèque de l'école des chartes. 1895, tome 56. p. 232

http://www.persee.fr/web/revues/home/prescript/article/bec_0373-6237_1895_num_56_1_462821

²⁵ CLERC Pierre, *Opus cit.*, p. 245

²⁶ Gilles Henri. Maurice Oudot de Dainville. In: Bibliothèque de l'école des chartes. 1962, tome 120. pp. 336-339

http://www.persee.fr/web/revues/home/prescript/article/bec_0373-6237_1962_num_120_1_460202

.2 OUDOT DE DAINVILLE Maurice (1886 Firebeix – 1960 Montpellier)²⁷

Représentant une «tradition chartiste des meilleures», il était originaire de Firbeix en Dordogne. Arrivé à Montpellier le 1^{er} janvier 1925 pour diriger les Archives de l'Hérault, il s'adapta parfaitement à sa nouvelle patrie. Il en avait assimilé ses traditions et connaissait tous les détours de son histoire comme ses ouvrages en font témoignage, *Monuments historiques de l'Hérault*, *Églises romanes porte diocèse de Montpellier*, *Empreintes des cachets conservés aux archives de l'Hérault*, *Inventaires des sceaux des archives de la ville de Montpellier*. Mais ce qu'on considère comme l'essentiel de son œuvre et de son travail, et lui-même l'a reconnu, ce fut les sept volumes d'*Inventaires* des Archives de Montpellier (le Tome I et les Tomes VI à XI), regroupant plus de 22 000 articles, pour lesquels 25 années de travail acharné lui furent nécessaires. Dans l'optique de permettre à un public de plus en plus croissant de chercheurs et d'historiens d'accéder à ce fonds précieux pour l'histoire administrative, militaire et économique du Languedoc, il s'efforça, pendant des années et plusieurs heures chaque jour, de perpétuer le travail de ses lointains prédécesseurs. Et pour Henri Gilles, à la vue du résultat, cette tâche peut sembler à bon droit dépasser les forces d'un homme seul.²⁸

Le gros travail des archivistes ne doit pas cacher le rôle important joué par les commis archivistes, Auguste Anglade, Léon Souvairan et Louis Azéma, qui se succédèrent au XX^e siècle. Par leurs aides tant aux publications des inventaires, qu'au classement des archives, ils ont apporté leur contribution à la mise en valeur des Archives Municipales. Un personnage auquel il semble judicieux de porter notre attention est Achille Montel (1844 Montpellier – 1900 Keransker) qui fut critique littéraire au *Messenger du Midi*, un des cinq fondateurs de la *Société pour l'étude des Langues Romanes*.²⁹ Archiviste municipal, il publia plusieurs articles en rapport avec les Archives.

²⁷ CLERC Pierre, *Opus cit.*, p. 1457

²⁸ Gilles Henri. Maurice Oudot de Dainville. In: Bibliothèque de l'école des chartes. 1962, tome 120. pp. 336-339
http://www.persee.fr/web/revues/home/prescript/article/bec_0373-6237_1962_num_120_1_460202

²⁹ CLERC Pierre, *Opus cit.*, p. 1374

.IV Les treize Tomes d'*Inventaires*

Les treize Tomes des *Inventaires et Documents* sont donc la reproduction et l'édition critique du fonds ancien, réalisées par les archivistes des XIX^e-XX^e siècles, Berthélé puis Oudot de Dainville, non pas à partir des documents originaux, mais à partir des retranscriptions synthétiques que les érudits du XVII^e siècle, Louvet et Joffre, ont réalisées. Ces tomes forment un mélange de documents de toute sorte dont la datation s'échelonne entre le XII^e et le XVII^e siècle. **Les Tomes VI à XI sont en gras : ce sont ceux nous avons pu étudier dans l'optique d'analyser et de répertorier leurs contenus.** Ces cinq tomes sont l'œuvre de Maurice Oudot de Dainville qui reprit le travail de François Joffre.

- Tome I : *Notice sur les anciens inventaires - Inventaires du Grand chartier, Fonds dit des Grandes archives*, Montpellier, 1895-1899 : Couleur de la couverture bleue, 408 pages, Imprimerie Serre et Roumégous, 5 rue de la Vieille-Intendance, environ 33 cm sur 25
- Tome II : *Documents omis du Grand chartier*, Montpellier, 1952
- Tome III : *Inventaire des cartulaires de Montpellier (980-1789), cartulaire seigneurial et cartulaires municipaux, cartulaire montpelliérain des rois d'Aragon*, Montpellier, 1901-1907
- Tome IV : *La Viguerie de Montpellier au XII^e siècle, Montpellier en 1697, en 1760, en 1768 et en 1836, Les biens nobles du diocèse de Montpellier aux XVII^e et XVIII^e siècles, Le premier jardin des plantes français (1593-1632)*, Montpellier, 1920.
- Tome V : *Eclaircissements topographiques*, deuxième série, Montpellier, 1928.
- **Tome VI : *Inventaire de Joffre, Archives du Greffe de la maison consulaire, Armoires à et B*, Montpellier, 1934**
- **Tome VII : *Inventaire de Joffre, Archives du Greffe de la maison consulaire, Armoire C*, Montpellier, 1939**
- **Tome VIII : *Inventaire de Joffre, Archives du Greffe de la maison consulaire, Armoire D*, Montpellier, 1943**
- **Tome IX – Tome neuvième : *Inventaire de Joffre, Archives du Greffe de la maison consulaire, Armoire D*, Montpellier, 1949**
- Tome X : *Sceaux conservés dans les Archives de la ville de Montpellier*, Montpellier, 1949
- **Tome XI, *Documents comptables*, Montpellier, 1959**
- Tome XII : *Série EE, Fonds de la Commune Clôture et affaires militaires*, Montpellier, 1974.

- Tome XIII : *Inventaire analytique série BB (Notaires et greffiers du Consulat 1293-1387)*, Montpellier, 1985

Pour résumer, on pourrait intituler les tomes étudiés comme suit :

- T. VI : Tome des compoix
- T. VII : Tome de la Commune Clôture, du Conseil des 24 et des Hôpitaux
- T.VIII : Tome des comptes de la Claverie
- T. IX : Tome des recettes de la Claverie
- T. XI : Impositions et documents divers

Le choix de ces quatre tomes s'explique par notre sujet d'étude : l'occitan aux XV^e et XVI^e siècles. De toute façon, compte tenu de la quantité de documents contenus - 13 tomes d'à peu près 500 pages représentent tout de même une masse de 6500 pages - nous aurions nécessairement été menés à pratiquer une sélection. Les cinq tomes choisis, tous provenant du greffe de la maison consulaire, offrent cet occitan vivant de la fin du Moyen Âge qui compose la matière sur laquelle nous nous appuyons au cours de notre recherche.

.Second chapitre

DIFFÉRENTS NOMS DE LA LANGUE OCCITANE AU MOYEN ÂGE

Qu'il s'agisse de sa notation graphique ou de sa nomination, l'occitan a connu et connaît encore de nos jours de nombreuses fluctuations, qui concernent aussi bien le temps que l'espace.³⁰

Philippe GARDY

L'occitan, réalité linguistique fluctuante – le point de vue des poètes et des philologues : limousin, roman, provençal, occitan – le point de vue des archivistes de Montpellier : catalan, languedocien, vulgaire – le point de vue des locuteurs naturels : « lenga nòstra », « lenga del país »

C'est pour nous une évidence de donner le nom d'«occitan» à la langue romane du Sud de la France actuelle dont les patois des campagnes méridionales, en claire régression depuis de nombreuses années, en sont la continuité. Deux sources principales ont conservé des traces de cet écrit occitan, témoignage de la splendeur de la civilisation occitane au Moyen Âge : d'une part, les œuvres littéraires des troubadours, miroirs de la langue poétique, de l'autre les chartes et documents administratifs des villes d'Occitanie, miroirs quant à eux de la langue quotidienne. Si l'occitan fut la première langue romane à connaître un usage administratif, «la première charte entièrement rédigée en occitan date de l'an 1102 et est originaire de Rodez»,³¹ l'écrit administratif a moins focalisé l'attention des recherches, «la tradition des études occitanes depuis le XIX^e siècle a induit une inégalité certaine dans l'attention portée par les chercheurs aux diverses formes de l'écrit occitan [...] Le texte du Trobar se taille la part du lion» tandis que «l'écrit administratif fait figure de parent pauvre». ³² L'intérêt pour cet occitan non-fonctionnel s'est récemment renouvelé,³³ Nous considérons néanmoins l'occitan administratif et l'occitan poétique comme deux facettes complémentaires et non pas antagonistes d'une même réalité linguistique.

C'est donc à cet occitan administratif, merveilleusement illustré dans une cité tant réputée comme celle de Montpellier, où l'institution municipale du consulat fonctionne depuis 1204, que nous nous sommes intéressés. Nous pouvons pourtant remarquer que le nom de cette langue a beaucoup changé au fil des siècles, en effet «les noms servant à désigner l'occitan ont été au fil des siècles nombreux et variés, qu'il se soit agi de nominations géographiques particularisantes ou, à l'inverse, de nominations globalisantes.»³⁴ On parle aussi des glossonymes pour désigner les différents noms d'une langue. Une langue voisine de l'occitan, le catalan, connu également des

³⁰ GARDY Philippe, «Écrire et nommer la langue», in BOYER Henri, GARDY Philippe (dir.), *Dix siècles d'usages et d'images de l'occitan, Des Troubadours à l'Internet*, L'Harmattan «sociolinguistique», Paris, 2001, p. 19

³¹ KREMnitz Georg, «Le travail normatif en occitan», in *Ibid.*, p. 24

³² MARTEL Philippe, «Du latin à l'occitan, émergence de la langue vulgaire», in *Ibid.*, p. 71

³³ *Ibid.*, p. 71

³⁴ GARDY Philippe., «Écrire et nommer la langue», in *Ibid.*, p. 19

dénominations diverses selon les époques et les lieux : «llengua romana», «romanç», «nostre llatí», «vulgaire», «catalanesch», «català», «llengua catalana», «mallorquí», «valenciá», «llemosí», sont des glossonymes attribués à la langue catalane sur les territoires de la Couronne d'Aragon, du XIII^e siècle au XV^e siècle.³⁵ Pour ce qui touche aux différents glossonymes de l'occitan, nous avons surtout centré notre étude sur Montpellier au Moyen Âge. Nous n'avons pas la volonté d'être exhaustifs car des études bien plus intensives y seraient nécessaires.³⁶ La diversité des noms n'en est pas moins grande, preuve que la question de la nomination de l'occitan est une question à la fois complexe et inépuisable.³⁷

.I Du point de vue des poètes et des philologues

Dans une perspective diachronique, nous reprenons le début du premier chapitre de la *Grammaire de l'ancien provençal* où son auteur, Joseph Anglade récapitule les différents noms que des poètes ou des érudits ont donné à la langue d'oc. Quelles sont les facteurs qui peuvent expliquer cette variation des noms de l'occitan ? Il y a en premier lieu l'absence d'autorité chargée de donner un nom à la langue. C'est parce qu'aucun pouvoir ne s'est investi dans l'occitan que le nom de la langue a tellement varié. Mais le problème le plus épineux et qui suscite souvent des controverses n'est pas tant le nom que l'auteur donne à la langue mais l'espace géographique qu'il sous-entend par sa désignation. On emploie aujourd'hui les noms de catalan, de gascon, de limousin et de provençal pour désigner la langue ou le dialecte attaché à un espace géographique plus ou moins réduit : le catalan pour les Pays Catalans, le gascon pour la Gascogne, le limousin pour le Limousin, le provençal pour la Provence. Ces mêmes dénominations ont pourtant été utilisées dans le passé pour désigner la langue d'un espace plus large, celle de tout l'espace occitan et même de l'espace occitano-catalan. On pourrait ajouter que ce qui fait le succès d'une dénomination tient aussi au prestige de celui qui l'énonce et au rayonnement du foyer ou de l'école auquel il se rattache. Aux XII^e et XIII^e siècles, le nom de «limousin» fut donné à la langue des troubadours, ce qui est probablement dû au fait que les troubadours les plus prestigieux étaient originaires du Limousin. Au XIX^e siècle, la renaissance mistralienne de la littérature d'oc entre Arles et Avignon assure la renommée de l'appellation «provençal». et au XX^e siècle, la rénovation des études de romanistique entre les universités de Toulouse et de Montpellier fait émerger un nom "nouveau" promu à un bel avenir, «occitan».

³⁵ http://ca.wikipedia.org/wiki/dénominations_de_la_llengua_catalane

³⁶ Pour la période postérieure au XVI^e siècle, se référer à l'article de Philippe GARDY, «Les noms de l'occitan/nommer l'occitan» in BOYER Henri, GARDY Philippe (dir.), *Dix siècles d'usages et d'images de l'occitan, Des Troubadours à l'Internet*, L'Harmattan, 2001, p. 43-60

³⁷ GARDY Philippe, «Les noms de l'occitan/nommer l'occitan», in *Opus cit.*, p. 58

.1 Limousin

et per totas las terras de nostre langage son de major autoritat li cantar de la lenga *Lemosina* que de negun' altra parladura.³⁸

Raimon VIDAL DE BESALÚ

Cette dénomination de «limousin» ou de «langue limousine» n'apparaît qu'au début du XIII^e siècle et procède directement de la plume d'un troubadour du Moyen Âge, le catalan Raimon Vidal de Besalú, auteur des *Razos de trobar*. À sa suite, on a souvent cité cet extrait des *Leys d'Amor* : «Segon de ditz en Ramon Vidal de Bezaudu, le langatges de Lemosi es mais aptes et covenables a tratar et a dictar en romans que degus autres langatges.»³⁹ Il est probable que pour Vidal, le limousin représentait le dialecte le plus reconnu, du point de vue littéraire, qui englobait les dialectes de toute l'Occitanie, Pays Catalans inclus. Il est vrai que six des troubadours les plus illustres, Bernart de Ventadour, Bertrand de Born, Guiraut de Bornelh, Arnaud Daniel, Arnaud de Mareuil étaient originaires du Limousin.⁴⁰ À partir du XVI^e siècle, dans les Royaumes de Valence et de Majorque, la «langue limousine» désignait à la fois le catalan archaïque et la langue des troubadours.⁴¹ Ce terme s'emploie encore aujourd'hui en se rapportant à l'ensemble du groupe linguistique occitano-catalan.⁴² Aujourd'hui c'est surtout un lieu de conflit entre valencianistes et catalanistes du Principat.

³⁸ *Razos de trobar*, Ed. Stengel, p. 70 (ms B), in Anglade Joseph, *Grammaire de l'ancien provençal ou ancienne langue d'oc : phonétique et morphologie*, Klincksieck, Paris, 1921, p. 7

³⁹ *Leys d'Amors*, Ed. Gatiern Arnould, II, p. 402 in *Ibid.*, p. 7-8

⁴⁰ Anglade Joseph, *Opus citatum*, p. 8

⁴¹ http://ca.wikipedia.org/wiki/Llengua_Llimousina

⁴² KREMnitz Georg, «Le travail normatif en occitan» in BOYER Henri, GARDY Philippe (dir.), *Opus cit.*, p. 25

.2 Langue romane

L'idiome roman, en usage dans la Septimanie, ou le Languedoc, dut aussi se diviser en différents dialectes.⁴³

Eugène THOMAS

La langue d'oc s'est souvent nommée «langue romane»,⁴⁴ dénomination ancienne qui eut la faveur du philologue François Juste Marie Raynouard (1761-1836).⁴⁵ Celui-ci pensait que les langues latines que nous connaissons aujourd'hui, étaient toutes filles d'une seule langue mair, le Roman, langue des troubadours, elle-même fille du latin. Raynouard se trompait, il n'y a pas une mais plusieurs langues romanes qui sont toutes des soeurs dérivées du latin.⁴⁶ Mais Raynouard avait déjà été précédé dans cette théorie par d'autres, à commencer par le chanoine catalan Antoni de Bastero (1675-1737). C'est avec lui que commença à se répandre la thèse qu'entre le latin et les langues romanes, il y avait une langue intermédiaire, l'antique langue romane, de laquelle procédaient toutes les autres.⁴⁷ Cette langue romane représentait justement pour lui, la supposée langue occitano-catalane, nommée aussi provençal.⁴⁸ «La thèse semble de fait antérieure à Bastero, et fut développée plus tard par Raynouard». Au XIX^e siècle, en disciple de Raynouard, l'archiviste de l'Hérault, Eugène Thomas emploie ce terme pour désigner l'occitan montpelliérain, souvent en concurrence avec d'autres tels que «languedocien» ou «vulgaire». Il écrivit ainsi un *Vocabulaire des mots roman-languedociens dérivant directement du grec* (1845).⁵⁰ Il décrit ensuite la langue du *Pichòt Thalamus* comme suit :

Le Petit Thalamus de la ville de Montpellier, que nous citerons souvent, contient une chronique qui embrasse des faits historiques depuis 1088 jusqu'en 1574 ; elle est écrite en langue vulgaire jusque vers l'an 1446 : une chronique française reprend

⁴³ THOMAS Eugène, *Montpellier, tableau historique et descriptif pour servir de guide à l'étranger dans cette ville et dans ses environs*, Leguin, 1857, p. 77

⁴⁴ CHABANEAU Camille, *Histoire générale de Languedoc*, X, p. 168-177 dans Anglade Joseph, *op. cit.*, p. 5

⁴⁵ RAINOARD François, *Recherches sur l'antiquité de la langue romane*, 1816

” , *Eléments de la grammaire de la langue romane*, 1816

⁴⁶ MEYER Paul, «La langue romane du Midi de la France et ses différents noms», *Annales du Midi*, I, p. 1-15

⁴⁷ GINEBRA I SERRABOU Jordi, «Renaixença catalana i llengua occitana a propòsit d'Antoni de Bofarull», in MARIA BADIA i MARGARIT Antoni, CAMPRUBÍ Miquel *Actes del Vuitè Col.loqui Internacional de Llengua i literatura Catalanes*, L'Abadia de Montserrat, 1989, p. 144

⁴⁸ *Ibid.*, p. 144

⁴⁹ *Ibid.*, p. 144

⁵⁰ THOMAS Eugène, *Vocabulaire des mots roman-languedociens du grec, précédé de quelques observations historiques et grammaticales*, J. Martel Aîné, Montpellier, 1845

les annales de la cité en 1502. Quoique ce livre ne paraisse avoir été transcrit, pour la plus ancienne partie, que vers le XIV^e siècle, il nous donne une idée suffisante de la langue romane, usitée dans les siècles antérieurs.⁵¹

Cette dénomination de «roman» n'avait à l'origine qu'une signification, elle servait à désigner la langue vulgaire opposée au latin.⁵² On ne peut pas dire que ce soit une pure spéculation née des cerveaux des érudits car le terme de «langue romane» se trouve parfois, dans les documents anciens. «En 1402-1403, il est recommandé d'expliquer en roman *in romancio sive romana lingua* les documents adressés par l'autorité aux savetiers de Carcassonne ; l'officier royal qui s'acquittait de cette prescription mentionnait au bas des actes promulgués *in romane lingua explanatis*.»⁵³

.3 Provençal

La Langue d'Oc à d'ailleurs porté, au moyen-âge et même de nos jours, d'autres noms. C'est d'abord celui de provençal qui lui à été donné au XIII^e siècle, et qui s'est maintenu jusqu'à nos jours.⁵⁴

Joseph Anglade

Le nom de provençal fut aussi donné à la langue d'oc au XIII^e siècle jusqu'à la première moitié du XX^e siècle, et même jusqu'à aujourd'hui. Le choix de ce terme ne s'explique non pas tant par le fait que le provençal présentât, au XIII^e siècle, une supériorité littéraire par rapport aux autres dialectes, c'est qu'au XI^e, XII^e et XIII^e siècles, on incluait sous le nom de Provence tout le territoire de l'ancienne *Provincia romana*, des Alpes aux Pyrénées, et même de l'Aquitaine.⁵⁵ Déjà aux XVI^e et XVII^e siècles, à la suite de Nostradamus (1503-1566), la tradition érudite faisait de tous les troubadours des provençaux.^{56 57 58} Au XIX^e siècle, sous l'influence du poète provençal Frédéric Mistral et du Félibrige, dont de nombreux membres étaient originaires des rives du Rhône, dans le «triangle du sous-dialecte rhodanien entre Arles, Aix et Avignon»,⁵⁹ le

⁵¹ THOMAS Eugène, *Montpellier, tableau historique et descriptif pour servir de guide à l'étranger dans cette ville et dans ses environs*, Leguin, 1857, p. 77-78

⁵² Anglade Joseph; *Opus citatum*, p. 6

<http://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k255748j/f42.image.r=Occitania.langEN>

⁵³ *Ordonnance des rois de France de la troisième race*, t. VIII, p. 569, ordonnance relative aux savetiers de Carcassonne in BLANC Agnès, *La langue du roi est le Français, Essai sur la construction juridique d'un principe d'unicité de langue de l'État royal (842-1789)*, L'Harmattan, 2010, Paris, p. 230

⁵⁴ Anglade Joseph, *Opus cit.*, p. 6

⁵⁵ *Ibid.*, p. 6-7

⁵⁶ RUFFI Antoine (de), *Histoire des comtes de Provence*, Aix, Roize, 1655, p. 89

⁵⁷ BOUCHE Honoré, *La Chorographie ou description de la Provence et l'histoire chronologique du même pays*, 1664, p. 94

⁵⁸ GAUFRIDI Jean-François (de), *Histoire de Provence*, Aix, David, 1694, p. 102

⁵⁹ KREMELITZ Georg, *Opus cit.*, p. 30

«provençal» désignait à la fois la *koïnè des troubadours*, la *scripta* administrative et les patois des campagnes de tout le Midi, comme le dit explicitement le titre de deux ouvrages majeurs, la *Grammaire istorique des parlers provençaux* (1930-1941) de Jules Ronjat, et le grand dictionnaire de Frédéric Mistral, *Lou Tresor dóu Felibrige* ou *Dictionnaire provençal-français embrassant les divers dialectes de la langue d'oc moderne* (1879).⁶⁰ Encore aujourd'hui, le dictionnaire de référence de l'occitan médiéval s'appelle le *Petit dictionnaire provençal-français* d'Emil Levy, publié en 1910. Cette dénomination de provençal rencontra néanmoins des oppositions chez des Limousins des Gascons, et des Languedociens qui refusaient cette dénomination trop reductrice à leurs yeux.⁶¹ En 1921, dans l'introduction à sa *Grammaire de l'ancien provençal ou ancienne langue d'òc*, le romaniste Joseph Anglade jugeait incorrecte la dénomination de provençal, entendue comme langue de la part méridionale de la France, «La Langue d'Oc, improprement appelée provençale, est la langue de la partie méridionale de la France.»⁶² Il recommandait de la remplacer par quelque chose d'autre, pour éviter tout risque de confusion.

Il semble que, au moins pour désigner l'ensemble des dialectes modernes du Midi de la France, il serait temps de renoncer à ce mot de provençal, qui ne peut prêter qu'à la confusion, car le provençal d'Auch, de Pau, de Toulouse ou de Béziers n'a rien à voir avec celui d'Arles, de Maillane ou de Montmajour. Le terme occitan, occitanique, occitanien ou tout tout autre de ce genre conviendrait parfaitement pour désigner l'ensemble des dialectes d'Oc ; et si ce terme n'a pas pour lui la consécration de l'histoire et surtout de l'usage, il l'obtiendrait facilement. Pour l'ancien provençal la réaction paraît bien difficile ; mais la confusion n'en est pas moins regrettable car elle tend à consacrer une grosse erreur littéraire : la poésie dite «provençale» n'est point propre à la Provence : elle a brillé dans tout le pays de langue d'Oc et ses plus illustres représentants sont nés plutôt dans le Limousin, le Languedoc ou la Gascogne que dans la Provence. Jean de Nostredame et ses disciples attardés sont les seuls à penser le contraire.⁶³

⁶⁰ GARDY Philippe, «Les noms de l'occitan/nommer l'occitan» in *Opus. Cit.*, p. 57

⁶¹ KREMnitz Georg, *Opus cit.*, p. 31-32

⁶² Anglade Joseph, *Grammaire de l'ancien provençal ou ancienne langue d'oc. Phonétique et Morphologie*, Paris, 1921, p. 3

<http://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k255748j/f39.image.r=Occitania.langEN>

⁶³ Anglade Joseph, *Opus cit.*, p. 11

.4 Lingua Occitaniae, langue d'oc, occitan

Le mot *Occitania* ou *patria linguae Occitaniae* est la traduction usitée dans les actes latins des 13^e et 14^e siècles pour désigner la province de Languedoc.⁶⁴

Frederic MISTRAL

Il est facile de trouver des documents en occitan dans les *Inventaires* dès que nous remontons en amont du XVI^e siècle, mais il est difficile d'y trouver le nom de l'occitan en occitan, ou dans n'importe quelle autre langue qu'il soit, tel que la société médiévale le désignait. Nous pouvons faire nôtre la remarque de Philippe Martel, «la société qui l'utilise n'éprouve pas le besoin de le nommer».⁶⁵ L'expression «Lingua occitanae» existe bien et se rencontre dans les documents des *Inventaires* de Montpellier : «f°35... Item un autre sac où y à escript dessus : réparacions générales patrie lingue occitane,...»,⁶⁶ «f°27...qua die, ipsa patria lingue occitane, solemnisatione dictarum funerariorum sibi dedit intorticiorum...».⁶⁷ Mais attention, son sens n'avait rien d'autre qu'une acceptation territoriale, «c'était une expression géographique».⁶⁸ Le terme latin *Occitania* (probablement formé sur le latin Aquitaine) désignait donc la province d'Ancien Régime du Languedoc.⁶⁹ La monarchie française a, d'une certaine manière, inventé le concept d'Occitanie. Ce n'est que plus tard, au XIX^e siècle, que des dérivés d'Occitanie furent mis à la mode pour désigner la langue d'oc, Fabre d'Olivet dans ses *Poésies Occitaniques* (1803), Rochemonde dans le *Parnasse occitanien* (1819) et le *Glossaire Occitanien* (1819). Joseph Anglade considérait ces dérivés, «occitanique, occitanien, occitan» comme des dénominations scientifiquement plus acceptables que celle de «provençal».

Sur *Occitania* ont été formés les adjectifs latins *occitanus*, *occitanicus* et les adjectifs français *occitanique*, *occitanien*, *occitan* (ce dernier terme plus récent), qui seraient excellents et qui ne prêteraient pas à la même confusion que *provençal*. La seule objection qu'on puisse faire à l'emploi de ces termes, c'est qu'ils sont relativement récents et qu'ils n'ont pas été consacrés par l'histoire. Cette dernière remarque ne nous paraît pas avoir d'ailleurs beaucoup de valeurs.⁷⁰

⁶⁴ MISTRAL Frederic, *Lou Tresor dóu Felibrige*, T. II, C.P.M., 2005, p. 431

⁶⁵ MARTEL Philippe, «De l'occitan au français : la résistible ascension de la langue du roi (fin XIII^e – Début XVI^e s.), in BOYER Henri, GARDY Philippe (dir.), *Opus cit.*, p. 115

⁶⁶ Arch. Montp., T. VII, p. 45

⁶⁷ Arch. Montp., T. VIII, p. 178

⁶⁸ Anglade Joseph, *Opus cit.*, p. 10

⁶⁹ MARTEL Philippe, *Ibid.*, p. 115

⁷⁰ Anglade Joseph, *Opus cit.*, p. 10

Joseph Anglade naquit à Lésignan en 1868, il suivit les cours de Camille Chabaneau durant ses études universitaires à Montpellier. Il prit la succession d'Alfred Jeanroy à la chaire d'études romaniques de l'université de Toulouse. Il publia plusieurs œuvres de divulgation scientifique sur les troubadours et leurs œuvres, il avait fait sa thèse sur l'un d'eux, Guiraut Riquier.⁷¹ Si aujourd'hui, nous parlons d'occitan pour désigner la langue romane du Midi de France, *a fortiori* ni latine ni française, c'est parce que nous nous situons dans sa filiation. c'est lui qui diffusa, au XX^e siècle, dans le milieu de la recherche, ce terme d'occitan :

«... Il meurt en 1930 après avoir longuement débattu de la nomination de la langue. À la place du terme traditionnel mais ambigu de provençal, Anglade emploie dorénavant le terme d'occitan qui affirme l'unité et exprime clairement l'extension de la langue. Ensuite l'adoption de ce terme, attesté au Moyen Âge, par les romanistes représente d'un point de vue sociolinguistique une importante avancée.»⁷²

C'est à vouloir évacuer l'ambiguïté du terme de «provençal» que la promotion du terme d'«occitan» doit sa relative mais réelle réussite, en particulier dans les deux derniers tiers du XX^e siècle.⁷³ Cette réussite ne doit pas cacher ce qui constitue encore aujourd'hui une des caractéristiques essentielles de la nomination de l'occitan : la grande diversité des désignants utilisés, et plus encore les oppositions et les contradictions qui organisent cette diversité.⁷⁴

⁷¹ http://oc.wikipedia.org/wiki/Joseph_Anglade

⁷² COROAU Jean-François, «histoire de l'enseignement de l'occitan à l'Université de Toulouse»,
<http://w3.letmod.univ-tlse2.fr/occitan/index.php?page=7>

⁷³ GARDY Philippe, *Opus cit.*, p. 57

⁷⁴ *Ibid.*, p. 58

.II Du point de vue des archivistes de Montpellier

Frédéric Mistral disait «une langue est un "clapas", c'est un antique fondement... c'est un monument immense où chaque passant a porté sa pièce d'or, d'argent ou de cuivre, où chaque famille a déchargé sa pierre, où chaque cité a bâti son pilier ». ⁷⁵ La définition de la langue que donne Mistral s'applique bien à la bien-nommée langue du Clapas, surnom historique de la cité de Montpellier. En suivant l'allégorie du clapas, si pour Mistral, chaque famille a apporté au cours des siècles sa pierre à l'édifice de la langue, à Montpellier les générations d'archivistes, qu'ils sachent ou non la langue d'oc, choisirent chacune une façon différente de nommer la langue du pays. Le travail archivistique est, comme le reste, le produit d'un temps, d'un espace et d'un milieu.

Mais la question de la désignation de la langue n'est généralement pas la préoccupation première des archivistes. La rédaction des descriptifs des documents présents dans le fonds ancien fut néanmoins pour eux l'occasion de nommer la ou les langues qu'ils purent y détecter. Le nom qu'ils attribuent à la langue n'est pas immuable et peut même changer, sous leur plume, quelques lignes après. Maurice Oudot de Dainville emploie successivement les termes de languedocien, de dialecte local et de langue vulgaire pour désigner la même réalité linguistique. ⁷⁶ François Joffre appelle d'abord catalan, la langue locale de Montpellier, puis curieusement, il transforme ce catalan en langue vulgaire. Nous avons ici une grande différence avec les érudits précédents, philologues ou linguistes, qui souvent, s'attachaient à une dénomination particulière, considérant leur choix et aucun autre comme le seul acceptable. Le romantique Raynouard ne jurait que par la langue romane, le poète de Maillane Mistral n'avait d'yeux que pour le provençal, tandis que le romaniste Anglade écartait cette dernière dénomination, à cause du risque de confusion entre le provençal classique de «Grande Provence», de la Méditerranée à l'Atlantique, et le provençal dialectal de «Petite Provence», du Rhône aux Alpes, lui préférant celle d'occitan.

⁷⁵ MISTRAL Frédéric, *La langue du Midi*, 1877

⁷⁶ «... Les registres de commandements étaient tenus en double. Un exemplaire était rédigé en latin, l'autre en dialecte local... L'exemplaire en langue vulgaire s'adressait aux auditeurs qui n'entendaient pas le latin, et comme le consulat montpelliérain, ainsi que le conseil politique, se recrutaient presque exclusivement dans le commerce, l'industrie et l'agriculture, cette infirmité était de règle.»

Arch. Montp., T. VIII, p. VIII-IX

.1 Languedocien

1444-1450. 10 septembre. Rouleau de 3 peaux (1m95). Cet *instrument d'appellation*, qui contient copie de divers dires et procurations en latin, reproduit aussi un établissement en languedocien, du 13 janvier 1446, arrêté entre les consuls et les habitants de Montpellier⁷⁷

Maurice OUDOT DE DAINVILLE

En parcourant les tomes des Inventaires, nous n'avons trouvé qu'une occurrence où l'archiviste Maurice Oudot de Dainville emploie le terme de languedocien, pour parler de la langue du lieu. Sous sa plume, d'autres noms, ceux de dialecte local, et même de langue vulgaire – pour l'opposer au latin – servent à désigner l'occitan présent dans les actes. «... Les registres de commandements étaient tenus en double. Un exemplaire était rédigé en latin, l'autre en dialecte local... L'exemplaire en langue vulgaire s'adressait aux auditeurs qui n'entendaient pas le latin, et comme le consulat montpelliérain, ainsi que le conseil politique, se recrutaient presque exclusivement dans le commerce, l'industrie et l'agriculture, cette infirmité était de règle.»⁷⁸ Avant lui, l'historien de Montpellier, Charles d'Aigrefeuille employait aussi le terme de «languedocien», à l'occasion d'une adresse du Maréchal de Schomberg aux montpelliérains révoltés en 1645, «Le Maréchal, de son côté, employa toutes les Voyes-de-Douceur pour appaiser les Esprits : il défendoit aux Siens de tirer, & parloit aux Revoltez en Languedocien ; ce qui lui gagna la Bienveillance des Femmes».⁷⁹ Le terme de languedocien désigne tout simplement l'idiome propre à la province de Languedoc. En ce sens, il est synonyme d'occitan. Au XVIII^e siècle, un homme a grandement contribué au développement de cette désignation, il s'agit de l'abbé et lexicographe Boissier de Sauvages, célèbre pour son *Dictionnaire languedocien-françois* (1756).

⁷⁷ Arch. Montp., T. VI, p. 81

⁷⁸ Arch. Montp., T. VIII, p. VIII-IX

⁷⁹ AIGREFEUILLE Charles (d'), *Histoire de la ville de Montpellier depuis son origine jusqu'à notre temps*, Martel, 1737, p 415

.2 Catalan

1204. Autre livre en parchemin appelé le *Grand Thalamus*, dont la première datte est de 1204 où sont couchés en langue latine, catalane et française, les privilèges de la ville de Montpellier⁸⁰

François JOFFRE

François Joffre

Une particularité de l'histoire de Montpellier réside dans l'usage du terme de catalan, *a priori* langue de Catalogne, pour désigner la langue du lieu. Dans son introduction de 1662, le notaire François Joffre présente brièvement la réalisation de son «Inventaire des titres et documans réservés dans les archives du greffe de la maison consulaire». ⁸¹ Il en parle comme d'un travail «si nécessaire pour la satisfaction et l'utilité du Public», mais difficile à faire à cause de la «confusion prodigieuse» régnant dans les archives du greffe de l'hôtel de ville, et aussi à cause de l'opacité de certains documents, «il estoit d'autant plus malaisé à réussir en ce labeur que la principale partie desdits papiers sont de vieille lettre, latine ou catalane de très difficile lecture ». ⁸² Il décrit plus loin un «Autre livre appelé vulgairement le *Petit Thalamus* en parchemin de 1204 et 1604,... conçu en termes latins, catalans et français». ⁸³ Comment expliquer cette dénomination de «catalan» pour désigner la langue propre de Montpellier ? Par la présence des Rois d'Aragon et de Majorque dans la seigneurie ? ⁸⁴ Pas seulement, nous restituons l'explication de Joseph Anglade :

Enfin, dans les temps modernes, le nom de catalan à été donné quelquefois au provençal classique. Cette erreur à été répandue par des savants catalans du XVIII^e siècle, mais elle avait été commise déjà avant eux par les Français. Elle s'explique par le fait que, à certains points de vue, le catalan donne l'illusion d'avoir maintenu les caractères de la langue des troubadours mieux qu'aucun dialecte de la France méridionale. ⁸⁵

⁸⁰ *Arch. Montp.*, T. VI, p. 6

⁸¹ *Arch. Montp.*, T. VI, p. 1

⁸² *Arch. Montp.*, T. VI, p. 2

⁸³ *Arch. Montp.*, T. VI, p. 6-7

⁸⁴ Déjà au XVI^e siècle, les frères Platter parlent de catalan pour les textes en langue d'oc médiévale : le fait que la Charte ait été signée par le roi d'Aragon en est peut-être une explication

⁸⁵ Anglade Joseph, *Opus citatum*, p. 9

Antoni de Bastero

Vers 1600, les connaissances sur les traditions graphiques de l'occitan sont perdues, même chez ceux qui s'intéressent à la langue. «Les dénominations qu'on donne à la langue ne sont plus globalisantes mais isolantes : *gascon*, *provençal*, même *catalan* (Bastero), etc.»⁸⁶ Antoni de Bastero (1675-1737), chanoine et vicaire général de la Cathédrale de Girone, fut l'auteur de la *Crusca provenzale* (1724) et d'une *Història de la llengua catalana* inachevée.⁸⁷ Il attribuait à la langue catalane l'origine et les qualités propres de l'occitan des troubadours.⁸⁸

Charles d'Aigrefeuille

Joffre ne fut pas le seul savant montpelliérain à donner le nom de catalan à la langue de Montpellier au Moyen Âge. Au XVIII^e siècle, le docteur en théologie et chanoine de l'église cathédrale de Montpellier, Charles d'Aigrefeuille, auteur de *l'Histoire de la ville de Montpellier, depuis son origine* (divisée en deux parties, la première publiée en 1737, la seconde en 1739)⁸⁹ affirme même que le catalan était la langue parlée à Montpellier sous les Rois d'Aragon.⁹⁰ D'Aigrefeuille en donne pour preuve l'étymologie du mot latin *RENOVARII*, «Terme synonyme avec *USUARI*», qui «vient d'un mot Espagnol, qui signifie Usure, & l'on ne peut guere douter que la Langue Catalane qu'on parloit alors à Montpellier, n'y eut introduit l'Usage de ce Mot pour exprimer les Usuriers».⁹¹ Pour lui aussi, le Petit Thalamus était écrit dans la langue de Raymond Lulle,⁹² mais l'usage du catalan s'était tellement perdu depuis les origines que, dès 1502, une traduction du Thalamus vers le français fut nécessaire. Le «langage vulgaire» que D'Aigrefeuille entend en son temps et qu'il comprend probablement, ne serait qu'un résidu de ce catalan originaire.

⁸⁶ KREMnitz Georg, «Le travail normatif en occitan», in BOYER Henri, GARDY Philippe (dir.), *Opus cit.*, p. 26

⁸⁷ CAMPABAL i BERTRAN Mireia, *La Reial Acadèmia de Bones Lletres de Barcelona en el segle XVIII: l'interès per la història, la llengua i la literatura catalanes*, L'Abadia de Montserrat, 2006, p. 252 et p. 385

⁸⁸ *Ibid.*, p. 252

⁸⁹ MICHAUD, *Biographie universelle ancienne et moderne*, 2 éd., T. 1, 1843, p. 268

http://fr.wikisource.org/wiki/Page:Michaud_-_Biographie_universelle_ancienne_et_moderne_-_1843_-_Tome_1.djvu/284

⁹⁰ «Le Jeu de l'Arbalète est pour le moins aussi ancien que celui de l'Arc, puisque nous en avons des Statuts écrits en Catalan ; c'est à dire, faits pour le plûtard, sous les Rois d'Aragon, lorsqu'ils étaient Seigneurs de Montpellier.»

AIGREFEUILLE Charles (d'), *Opus cit.*, 1737, p 644

⁹¹ *Ibid.*, 1737, p. 655

Nous pouvons ajouter que le mot de *renovier* ou *renoiier* existe pourtant en occitan ancien avec le sens d'usurier (LEVY Emil, *Petit dictionnaire provençal-français*, Lacour, 2005, p. 323)

⁹² «Tout le reste qui se voit dans le Petit-Talamus, écrit en Langage Catalan»

AIGREFEUILLE Charles (d'), *Opus citatum*, 1737, p. 648

Le Petit-Talamus qu'on peut regarder comme un Livre Historique [...] commence en 1204 & continuë sans interruption jusqu'en 1428. Nos Ancêtres le reprirent en 1502. & parceque le Langage Catalan dans lequel il avoit été écrit, n'étoit plus en usage parmi nous, on fit alors une Traduction du Catalan que nous avons encore avec l'Original ; de là vient que dans mes Citations je me sers des paroles de la Traduction plutôt que de l'Original qu'en deux ou trois occasions, pour faire voir le changement arrivé à nôtre Langage Vulgaire.⁹³

Mais D'Aigrefeuille n'en est pas à une approximation près dans ses éclaircissements historiques. Dans la préface des «Statuts de la ville de Montpellier» de 1204 auxquels il donne une traduction française, il affirme avoir été en possession de plusieurs copies de l'original latin et de l'original lui-même, «J'eus le bonheur de trouver un Exemplaire Catalan & fort ancien, chès M. De Joubert, Sindic de la Province», «Un autre en Latin, écrit sur du Velin en Beaux-Characteres Gothiques appartenant à M. L'abbé de Roquefeuil de la Roquette», exemplaires qu'il put comparer avec «un autre Exemplaire en Vieux-Gaulois que je recouvrai depuis.»⁹⁴ Comme le confirme une note à lui postérieure⁹⁵, ce gaulois ancien correspond à ce que nous appelons aujourd'hui de l'ancien français, parce qu'on a longtemps considéré que les habitants des pays d'oïl étaient d'authentiques gaulois.⁹⁶ La présence de cet exemplaire vieux-gaulois en pays d'oc, dont il ne donne ni la date ni même ne mentionne celui qui eut la bonté de le lui prêter, ne semble guère le préoccuper. Autre approximation, le chanoine assure que les actes en catalan ne peuvent avoir été écrits que sous les Rois d'Aragon,⁹⁷ c'est à dire au plus tard en 1349, année du rattachement de Montpellier au Royaume de France. Il considère comme catalan l'idiome employé dans deux documents postérieurs au XIV^e siècle, une proclamation de mai 1445 adressée aux Arbalétriers,⁹⁸ et un inventaire de

⁹³ *Ibid.*, 1737, Prefaci, p. IV

⁹⁴ *Ibid.*, 1737, p. 647

⁹⁵ *IN AVERO VEL HONORE*. Terme souvent Sinonime pour exprimer les Facultez d'un Homme. On disoit en Vieux-Gaulois, *il est sans avoir*, en parlant d'un Homme pauvre, *il est grand avoir* pour exprimer un Homme riche.

Ibid., 1737, p. 652

⁹⁶ Aital le juriste Pierre Rebuffi dans ses *Commentaria in constitutiones seu ordinationes regias* (1554) : «pour cette raison les Gaulois (Rebuffi veut parler des habitants des pays d'Oïl doivent rédiger les actes en *gallicus* (c'est à dire en français) et les Occitans dans les mots et la langue vulgaire de leur région»

in BLANC Agnès, *La Langue du Roi est le français, Essai sur la construction juridique d'un principe d'unicité de langue de l'État royal (842-1789)*, L'Harmattan, 2010, p. 356

⁹⁷ *Ibid.*, 1737, p. 644

⁹⁸ «On va voit la Proclamation qui étoit faite dans leur Folie, lorsqu'ils devoient s'y assembler pour Exercices Publics ; je l'ai traduite du Catalan telle qu'elle fut faite le premier du mois de plus 1445.»

Ibid., 1737, p 645

Nôtre Dame des Tables, commencé en 1475.⁹⁹ Il décrit enfin, en suivant la mention de Nostradamus, la langue d'un poète provençal du XIV^e siècle, Pierre Boniface, comme un mélange «de langage du Païs & de Catalan».¹⁰⁰

Dénominations comparées de l'occitan par Joffre et d'Aigrefeuille

Dans la table suivante qui récapitule les différentes dénominations de l'occitan chez nos deux auteurs montpelliérains, on voit que D'Aigrefeuille procède à une distinction entre catalan et vulgaire qui est moins chronologique que générique, c'est à dire selon la nature du document. D'Aigrefeuille privilégie l'expression «langue vulgaire» par des jurements et des proclamations, documents de nature orale,^{101 102 103} tandis qu'il rattache plutôt la «langue catalane» à des livres, inventaires, documents de nature écrite.

⁹⁹ «De-là vint aussi cette grande quantité d'argenterie & autres ornemens précieux que l'on voit dans les inventaires qui en furent faits en 1475. & continués dans le reste de ce siècle. J'aurais été tenté d'en donner ici une copie, si je n'avois craint la longueur de ces vieux Actes qui sont écrits en Catalan»

AIGREFEUILLE Charles (d'), *Histoire de la ville de Montpellier depuis son origine jusqu'à notre temps*, Volum 2, 1739, p. 256

¹⁰⁰ «Nostradamus fait mention pour le XIV^e siècle ; d'une Dame de Montpellier de la Maison d'Andréa, pour l'celle Pierre Bonifaciis Gentilhomme de Provence fit plusieurs Poësies qu'il rapporte, mêlées de langage du Païs & de Catalan.»

Ibid., 1739, p. 376

¹⁰¹ «Quatre Conseigneurs de Montferrier lui firent Hommage cette même année. Nous avons en Langue vulgaire, le Serment qu'ils prêtèrent séparément»

AIGREFEUILLE Charles (d'), *Opus citatum*, 1737, p. 14

¹⁰² «entre les mains desquels les Curiaux nouvellement élus, firent le Serment en Langue Vulgaire dans l'Eglise de N. Dame-des-Tables»

Ibid., 1737, p 562

¹⁰³ «Les Huguenots dressèrent de jeunes Enfans, qui s'assembloient sous le Couvert & Parvis du Consulat, & y chantoient à haute-voix, des Pseaumes en Langue-Vulgaire, tandis qu'on faisoit le Sermon à Nôtre-Dame»

Ibid., 1737, p 278

Titre du document/Circonstances	Date	Joffre en 1662	D'Aigrefeuille en 1737-1739
Jurement des seigneurs de Montferrier	1111		Vulgaire ¹⁰⁴
Grand Thalamus	1204	Catalan ¹⁰⁵	
Petit Thalamus	1204-1604	Catalan ¹⁰⁶	Catalan ^{107 108}
Thalamus des Ouvriers de la Commune Clôture	1258	Vulgaire ¹⁰⁹	
Statuts du jeu de l'Arbalète	Sous les Rois d'Aragon		Catalan ¹¹⁰
Jurement des Consuls aux représentants de Charles de Navarre	1380		Vulgaire ¹¹¹
Inventaire des hôpitaux de Montpellier	1397-1428	Vulgaire ¹¹²	
Proclamation adressée aux Arbalétriers	1449		Catalan ¹¹³
Inventaire de Nôtre-Dame des Tables	1475-1500 env. (D'Aigrefeuille) 1479-1658 (Joffre)	Vulgaire ¹¹⁴	Catalan ¹¹⁵
Psaumes des enfants Huguenots	1561		Vulgaire ¹¹⁶
Adresse du Maréchal de Schomberg aux Montpelliérains	1645		Languedocien ¹¹⁷

¹⁰⁴ *Ibid.*, 1737, p. 14

¹⁰⁵ *Arch. Montp.*, T. VI, p. 6

¹⁰⁶ *Ibid.*, T. VI, p. 7

¹⁰⁷ AIGREFEUILLE Charles (d'), *Opus cit.*, 1737, p. IV

¹⁰⁸ *Ibid.*, 1737, p. 648

¹⁰⁹ «1258. Premièrement un livre en parchemin écrit en termes latins, françois et vulgaires appelé le thalamus des ouvriers de la commune closture de la ville de Montpelier...»

Arch. Montp., T. VII, p. 1

¹¹⁰ AIGREFEUILLE Charles (d'), *Opus cit.*, 1737, p 644

¹¹¹ *Ibid.*, 1737, p 562

¹¹² «Finalement autre livre écrit en vulgaire contenant inventaires des biens meubles, immeubles et usages des hôpitaux de la ville de Montpellier des années 1397 jusques à 1428...»

Arch. Montp., T. VII, p. 361

¹¹³ AIGREFEUILLE Charles (d'), *Opus cit.*, 1737, p 645

¹¹⁴ «1479. Autre livre écrit en langue francoise et vulgaire, de l'année 1479 jusques à 1658 incluse, où sont les eslections des ouvriers de Nostre Dame de Tables avec inventaire des reliques et ornemens d'icelle»

Arch. Montp., T. VII, p. 20

¹¹⁵ AIGREFEUILLE Charles (d'), *Opus cit.*, Volum 2, 1739, p. 256

¹¹⁶ AIGREFEUILLE Charles (d'), *Opus cit.*, 1737, p 278

¹¹⁷ *Ibid.*, 1737, p 415

.3 Vulgaire

Enfin, un autre livre écrit en vulgaire contenant inventaires des biens meubles, immeubles et usages des hôpitaux de la ville de Montpellier des années 1397 jusques à 1428¹¹⁸

François JOFFRE

S'il y a un désignant de l'occitan qui semble avoir traversé les siècles et qui eut le rare privilège d'avoir été employé par la majeure partie de nos auteurs cités, de François Joffre à Eugène Thomas en passant par Charles d'Aigrefeuille, c'est bien celui de vulgaire. François Joffre décrit ainsi deux autres livres contenant de l'occitan, «1258. Premièrement un livre en parchemin écrit en termes latins, françois et vulgaires appelé le thalamus des ouvriers de la commune closture de la ville de Montpellier»,¹¹⁹ «1479. Autre livre écrit en langue françoise et vulgaire, de l'année 1479 jusques à 1658 incluse...».¹²⁰ Les siècles passant, n'importe quelle langue évolue autant dans ses formes orales que dans ses conventions écrites. Et pour l'archiviste Joffre, la mutation de la langue se traduit par un changement de nom. Le noble «catalan» de 1204-1258 se réduit à l'état de «vulgaire» roturier en 1397-1479, ce qui peut témoigner de son déclassement, mais le qualificatif de vulgaire n'est pas nécessairement péjoratif. D'Aigrefeuille d'ailleurs n'est pas en reste avec cette désignation, «Le Papagay qu'on appelle vulgairement le Perroquet»¹²¹, «on leur donnait dès ce temps-là les mêmes noms que le vulgaire leur donne encore parmi nous : cassas, pilas, peirols, semalas»,¹²² «Ce jour qu'elles avoient choisi pour leurs principales fonctions, les fit appeller en langue vulgaire les *Dames du Dimecre*, comme on le voit dans nos vieux titres.»¹²³ Et au XIX^e siècle, l'archiviste de l'Hérault Eugène Thomas continue sur la même lignée, «Les idiomes vulgaires du midi, au contraire, ont coulé incessamment purs à travers les temps»¹²⁴, «Les actes en langue vulgaire, du XVI^e au XII^e siècle, déposés dans nos archives, sont entendus presque à l'égal de l'idiome vivant par les Languedociens».¹²⁵ Le roi de France, François I^{er}, utilise également «vulgaire» pour dire ce qui n'est ni latin, ni français.

En 1533, le fils de Louis, François I^{er}, à prescrit aux notaires languedociens de « passer et escrire tous et chacuns les contractz en langue vulgaire des contractans ». Et en 1535, plus

¹¹⁸ Arch. Montp., T. VII, p. 361

¹¹⁹ Arch. Montp., T. VII, p. 1

¹²⁰ Arch. Montp., T. VII, p. 20

¹²¹ AIGREFEUILLE Charles (d'), *Opus cit.*, T. I, 1737, p. 640

¹²² *Ibid.*, p. 88

¹²³ *Ibid.*, p. 328

¹²⁴ THOMAS Eugène, *Vocabulaire des mots roman-languedocien dérivant directement du grec, précédé quelques observations historiques et grammaticales*, J. Martel Aîné, Montpellier, 1843, p. 4

¹²⁵ *Ibid.*, p. 5

d'un demi-siècle après l'annexion de la Provence par la monarchie française en 1481, François a ordonné aux tribunaux de cette province, occitanophone elle aussi, d'utiliser le français « ou à tout le moins en vulgaire du pays ». ¹²⁶

La monarchie française, après avoir inventé l'expression «occitane» pour désigner la partie méridionale de ses domaines finit par dissimuler la langue spécifique de la région sous l'expression vague et peu valorisante de «vulgaire du pays». ¹²⁷

Ce n'est pas sans raison que la période qui s'étend du XIV^e au XVI^e siècle fut qualifiée de «vulgaire», en opposition à la période antérieure, «classique» ou «troubadouresque», justement illustrée par la littérature courtoise.

La seconde période, qui va du début du XIV^e siècle jusqu'à la première moitié du XVI^e siècle, est marqué par l'abandon de toutes les règles de déclinaison dans les textes écrits. La langue se localise de plus en plus et prend un caractère dialectal. Une part du vocabulaire ancien et principalement les termes de la langue courtoise disparaissent. [...] La langue a une vie littéraire insignifiante ; par contre elle sert à rédiger les actes, les délibérations, les comptes, la correspondance et les chroniques de nos communes languedociennes. ces documents constituent une masse énorme d'un grand intérêt linguistique et historique. Nous pouvons qualifier cette période de **vulgaire**. ¹²⁸

Si nous prenons la racine étymologique, le vulgaire, du latin *vulgus*, est lié à la foule, forcément ignare qui au Moyen Âge s'oppose aux clercs qui savent le latin. À l'époque de Joffre, cette distinction sociale se transpose entre les savants qui connaissent le «françois, la langue du Roy» et le petit peuple qui parle seulement des «langues vulgaires». La diglossie est en chemin.

¹²⁶ COHEN Paul, «L'IMAGINAIRE D'UNE LANGUE NATIONALE : L'ÉTAT, LES LANGUES ET L'INVENTION DU MYTHE DE L'ORDONNANCE DE VILLERS- COTTERÊTS À L'ÉPOQUE MODERNE EN FRANCE», *Histoire Épistémologie Langage* 25/1, 2003, p. 46

¹²⁷ MARTEL Philippe, «De l'occitan au français : la résistible ascension de la langue du roi (fin XIII^e – Début XVI^e s.) in *Opus cit.*, p. 115

¹²⁸ ALIBERT Loïs, *Gramatica occitana segon los parlars lengadocians*, IEO, 2000, p. XXXII

.III Du point de vue des locuteurs naturels

Nous venons d'énumérer différents noms de l'occitan, en fournissant pour chacun des explications sur leur origine et sur leur usage. Mais pour l'ensemble précédent, il s'agissait de désignations savantes, c'est à dire que des érudits, nous dirions aujourd'hui des spécialistes, dont la majeure partie n'avait probablement pas de pratique orale ni même écrite de l'occitan – ils écrivirent tous, à l'exception de Frédéric Mistral, leurs livres en français – attribuèrent des noms à l'occitan en fonction du contexte scientifique de l'époque. Il est donc temps de passer aux désignations populaires que nous pourrions appeler, en reprenant la typologie de Philippe Gardy, des «désignants spontanées», en les opposant aux «désignants réfléchis». Après tout, le point de vue des locuteurs naturels est d'un intérêt primordial, mais le problème c'est qu'il ne se trouve pas facilement.

.1 Langue du pays

f°105. Consuls de 1534. - Arrentement de la robine à Claude Heustacy, pour 9 ans, moyennant 10 ll. par an et aux conditions «qui s'ensuyvent en languaige du pays»¹²⁹

Le petit peuple donc, cela veut dire les habitants de Montpellier, qu'en disent-ils, eux, de la langue qu'ils parlent ? Comment la nomment-ils ? Après avoir entendu l'avis des archivistes, il faut remonter encore plus loin dans le temps pour retrouver la trace d'une expression faisant référence au parler journalier des habitants du Clapas. En 1534, dans le livre des élections des consuls de mer, le scribe note (en français !) que les conditions d'un contrat se font en «languaige du pays».

¹²⁹ *Arch. Montp.*, T. VII, p. 330

.2 Langue nôtre

f°66 à Pierre Deligny, notaire, parchemin, écriture et reliure du cérémonial du consulat «per ipsum de lingua nostra in linguam francigenam conversi». ¹³⁰

En 1493, un autre scribe, le clavaire Etienne Magne, note (en latin !) dans le *Liber preceptorum* qu'on paya un notaire (nous ne savons pas de combien ?) pour traduire le cérémonial du consulat de la «lingua nostra» vers le français. ¹³¹ Le Cérémonial des Consuls de Montpellier est un parchemin du XV^e siècle qui avait pour tâche de rappeler au greffier du notaire du consulat quels étaient pour chaque jour de l'année les actes officiels que les consuls devaient réaliser. ¹³² Joffre en donne un descriptif, «Autre livre nommé Ceremonial, en parchemin, de l'an 1387¹³³ où sont escrites les cérémonies pratiquées en la charge de consul de Montpelier, avec les ordres qui s'observent à la création d'iceux et des ouvriers de la commune closture». Cet exemple de traduction d'un «document officiel» de la langue de la cité dans la langue du Roi apporte un exemple supplémentaire de «l'apparition de nouvelles représentations de l'occitan marquées du coin de la dépréciation diglossique». ¹³⁴ En 1535, la confrérie des orfèvres d'Avignon traduit en français ses statuts à partir d'un original occitan du XIV^e siècle, non sans se justifier :

Parce que lesditz statuz ont nécessairement besoin d'estre reveus comme estants couchés et escriptz en vulgere ou corrompu non francois, difficile à lire et en langue barbare [...] aurions advisé et conclu de traduire et remettre toutz nos ditz statuz en vraye et bonne langue francoise» ¹³⁵

Ce processus de traduction généralisée vers le français, nous dit Martel, «a tout à voir avec une conscience aiguë des hiérarchies sociales du temps.» Le français devient la langue des élites tandis que l'occitan demeure la langue du peuple.

¹³⁰ Arch. Montp., T. VIII, p. 111

¹³¹ Arch. Montp., T. VIII, p.111

¹³² PEGAT Ferdinand, «Des Consuls de Montpellier sous l'autorité des Fonctionnaires royaux et notamment pendant les années 1640-1657 (D'après un manuscrit des Archives de la Ville)» in *Académie des Sciences et Lettres de Montpellier*, Section des Lettres, Volume 5, 1870, p. 568

¹³³ «Ce registre daté à tort par Joffre de 1387 est postérieur à 1439 rédigé vers 1450 avec additions jusqu'en 1551» (Note d'Oudot de Dainville)

Arch. Montp., T. VI, p. 11

¹³⁴ MARTEL Philippe, *Opus cit.*, p. 104

¹³⁵ PANSIER Pierre, *Histoire de la langue provençale à Avignon du XIIe au XIXe siècle*, Avignon, T. 2, p. 9 in MARTEL Philippe, *Opus cit.*, p. 104

Dans l'état actuel de nos recherches, «lenga nòstra» semble être le seul nom authentique donné par des autochtones de Montpellier à leur langue maternelle.¹³⁶ D'ailleurs, cette expression de «langue maternelle» se trouve aussi dans les actes officiels et dans les dépôts d'archives. Sous Charles VIII, l'édit de Moulins de 1490 stipulait que dans la province de Languedoc, les dépositions devaient être transcrites et lues «en langage françois ou maternel». L'Ordonnance de Villers-Cotterêts (1539) prescrivait d'utiliser le «langage maternel francoys» dans les actes de justice, ce qui, selon l'interprétation de plusieurs historiens, peut vouloir dire autant la langue parlée par le Roi lui-même comme le provençal ou le limousin.¹³⁷ Au milieu du XIV^e siècle, comme les Toulousains se plaignaient de ne pas comprendre les ordonnances, le roi Jean le Bon prescrivit de les faire traduire *in lingua materna*.¹³⁸

¹³⁶ C'est aussi le point de vue des locuteurs naturels d'aujourd'hui. Nous eûmes la possibilité, durant notre licence d'occitan, d'interviewer un habitant de Souvignargues dans le Gard, qui nous affirma que le mot de patois ne lui plaisait pas et qu'il préférait parler la «lenga nòstra».

¹³⁷ TRUDEAU Danielle, «L'ordonnance de Villers-Cotterêts et la langue française : histoire ou interprétation ?», *Bibliothèque d'Humanisme et Renaissance*, t. XLV, 461-472 in MARTEL Philippe, *Opus cit.*, p. 101

¹³⁸ ROSCHACH Ernest, *Ville de Toulouse. Inventaire des archives communales antérieures à 1790*, t. I, Série AA, n° 1-60, Toulouse, Archives municipales, Privat, 1891, p. 12 in BLANC Agnès, *Opus cit.*, p. 230

Conclusion du second chapitre

Si, au cours de l'histoire, a existé un grand nombre de désignants qui correspondent plus ou moins à ce que nous appelons aujourd'hui, non sans contestation de toute sorte «occitan», c'est probablement parce que nommer l'occitan a consisté à désigner des réalités linguistiques fluctuantes.¹³⁹ Il n'y a pas, pour la période médiévale, de nom véritable de l'occitan.

L'occitan est dit «roman» ou «proensal» ou «vulgaire», ce qui le situe face au latin. Il peut être dit «notre langue» (Raimond VI en 1216, les consuls de Millau en 1440). Dans un cas comme dans l'autre, il n'a pas de nom véritable. Il peut être nommé du dehors : langue d'oc/lingua d'o [...] Mais en laissant de côté les dénominations littéraires (*proensal* ou *lemosi*), la société qui l'utilise n'éprouve pas le besoin de le nommer, et nul pouvoir n'effectue à son propos le travail effectué sur le «françois» par la monarchie française.

Parce que nous l'avons appris ainsi, nous fîmes le choix d'appeler «occitan» tout ce qui dans les archives relevait manifestement de la langue locale du pays de Montpellier. De constater à chaque époque un nom différent forgé pour nommer la langue occitane, il peut apparaître bien subjectif, notre choix de l'occitan. D'ici à demain, qui nous dit que de futurs archivistes, de futurs chercheurs ne trouvent ou ne forgent pas des noms nouveaux pour désigner l'occitan ? L'avenir nous le dira. Loin d'être secondaire, la question des noms de l'occitan occupe une place primordiale. Il ne semble pas que d'autres langues de France présentent une telle diversité de désignants. Cette diversité, spécifique à l'occitan, est aussi la cause de polémiques à propos de son nom lui-même et de son unité.¹⁴⁰

¹³⁹ GARDY Philippe, *Opus cit.*, p. 43

¹⁴⁰ LAFITTE Jean, PÉPIN Guilhem, *La «Langue d'òc ou les langues d'òc ? : idées reçues, mythes et fantasmes face à l'histoire*, Pyrémone/Princi Negre, 2009

.Troisième chapitre

L'OCCITAN DANS LES INVENTAIRES : CHRONIQUE D'UNE DÉCADENCE ANONCÉE

La véritable cause de cet effacement (de la langue littéraire d'oc) [...] est simplement dans le fait que la langue littéraire d'oïl est devenue définitivement la langue du prince et cela, en même temps que s'effaçait progressivement la civilisation des grandes cités occitanes au fur et à mesure qu'elles devenaient de simples villes royales. Si quelque importante république municipale avait survécu en pays d'oc, nul doute que la langue littéraire d'oc y eût survécu également.¹⁴¹

Charles CAMPROUX

Les XV^e et XVI^e siècles, «Siècles Obscurs» de la langue occitane - Intérêt néanmoins des Inventaires du point de vue de l'histoire de la langue : l'introduction du français dans les provinces du Midi - Du point de vu historique : des compléments au Petit Thalamus de Montpellier - Morceau énigmatique tiré des Inventaires.

À lire les classiques occitans, les XIV^e, XV^e et XVI^e siècles ont mauvaise réputation. Ce sont, au moins jusqu'à la seconde moitié du XVI^e siècle, les «Siècles Obscurs» de la langue occitane. Coincés entre l'Âge d'or des Troubadours et la Renaissance tonitruante des Baroques occitans, ces siècles présentent non seulement un vide au niveau de la littérature, mais ils voient aussi le français remplacer la langue d'oc comme langue administrative et comme langue de prestige. Partant de cela, les occitanistes n'auraient guère de raison à prononcer leur éloge, et en effet ils ne se retiennent pas pour exprimer leur désamour : «abandon», «décadence», «étrangement», «agonie», «mort», «trou», «vide» sont, sous leur plume, les mots qui reviennent continuellement pour désigner l'occitan durant cette mauvaise passe.

¹⁴¹ CAMPROUX Charles, *Histoire de la littérature occitane*, Payot, Paris, 1953, p. 89

On conçoit comment les XIV^e et XV^e siècles seront dans l'ensemble des siècles d'agonie lente pour les lettres d'oc et pour la langue littéraire occitane [...] à partir de 1513 jusqu'en 1565, la littérature de langue d'oc sera muette [...] trou d'un demi-siècle [...] L'heure est arrivée où l'influence de la Cour de Castille d'une part, celle de la Cour de Paris de l'autre, vont peu à peu étouffer par inanition le foyer des lettres occitanes. Les mêmes influences renforcées précisément par cette lente agonie des lettres d'oc ainsi que que par les nécessités administratives de la vie officielle, fera tomber en complet oubli même la tradition d'une langue littéraire occitane [...] Désormais la langue d'oc est totalement démonétisée.¹⁴²

Charles CAMPROUX

Les XIV^e et XV^e siècles donnent donc l'image d'une décadence qu'on peut suivre à travers un certain nombre de courbes descendantes [...] une littérature d'oc qui se traînait depuis si longtemps.¹⁴³ Le XV^e siècle est une sorte de blanc de la production littéraire [...] Le blanc littéraire est un creux.¹⁴⁴

Robert LAFONT

Pourtant la fin du XV^e siècle marque incontestablement une coupure [...] L'Occitanie est-elle morte ?¹⁴⁵

Philippe MARTEL

Il peut paraître paradoxal de s'intéresser à l'occitan seulement durant cette mauvaise passe. C'est que loin d'être mort, le texte occitan mue. Nous sommes en fait dans une phase de transition. Aussi désagréable que puisse être cette décadence, elle n'en sera pas moins une étape nécessaire à sa métamorphose. L'occitan administratif présent dans les inventaires reflète le poids de cette mutation et vient une peu combler ce vide de lettres d'oc tant décrié.

¹⁴² CAMPROUX Charles, *Histoire de la littérature occitane*, Payot, Paris, 1953, p. 66, 84, 85, 87, 89

¹⁴³ LAFONT, Robert, ANATOLE Christian, *Nouvelle Histoire de la littérature occitane*, T. I, PUF, Paris, 1970, p. 228, 277

¹⁴⁴ LAFONT Robert, «Langue et textes occitans», in ARMENGAUD, André, LAFONT Robert (dir.), *Histoire d'Occitanie.*, Hachette, 1979, p. 399

¹⁴⁵ MARTEL Philippe, «L'Occitanie dans les crises du Bas Moyen Âge», in ARMENGAUD, André, LAFONT Robert (dir.), *Histoire d'Occitanie.*, Hachette, 1979, p. 386-387

.I La francisation progressive des villes méridionales...

Dans toutes ces provinces, le français, encore en 1450, est une langue étrangère.¹⁴⁶

Auguste BRUN

À Montpellier, avant 1450, les archives des consuls de mer, les actes de la police du port de Lattes sont presque entièrement rédigés en occitan.¹⁴⁷ Nous pouvons ajouter que c'est le cas des comptes de la claverie, des compoix, des registres des ouvriers de la *comuna clauzura* et de plus d'un documents se rattachant à l'administration municipale montpelliéraine qui, avant 1450 et même après, continuent d'être rédigés en roman. Mais à la fin du XV^e siècle, et en quelques décennies, la majeure part des registres municipaux passent au français. La rapidité de ce phénomène a de quoi surprendre, car la langue d'oc était employée comme *scripta* administrative depuis le XII^e siècle au moins. La charte la plus ancienne écrite en langue d'oc, conservée dans les Inventaires, date de 1196 : il s'agit de la charte de fondation des ouvriers de la *comuna clauzura*.¹⁴⁸ En Occitanie, le français s'impose comme langue administrative en moins d'un siècle entre 1450 et 1550, de là notre choix d'étude, Nice et le Béarn étant une peu à part. Quelle que soit leur date de rattachement au Royaume de France, 1229 pour le Languedoc, 1481 pour la Provence, toutes les provinces du Midi se mettent au français au cours de cette période charnière des XV^e et XVI^e siècles.

Ayant vite reconnu que le Comtat s'était francisé, fin XV^e, début XVI^e, il convenait de comparer avec les pays circonvoisins, Languedoc, Vivarais, Valentinois, Provence, comparaison d'autant plus suggestive, semblait-il, que ces provinces avaient été rattachées à la Couronne en des temps très différents. L'époque de leur francisation devait varier, n'est-ce pas, suivant l'ancienneté de la conquête. Or les premiers sondages nous imposaient une conclusion inattendue ; tous ces pays, à destinée historique si différente, paraissaient s'être francisés en vertu d'une évolution synchronique et parallèle.¹⁴⁹

Pour sûr, plusieurs facteurs expliquent la propagation continue du français en Occitanie, l'imprimerie et l'éducation dans les collèges. Mais tous deux ne sont pas sans lien avec la politique royale. Si au XVI^e siècle, les livres sont encore majoritairement imprimés en

¹⁴⁶ BRUN Auguste. *Recherches sur l'Introduction du français dans les provinces du Midi*. Genève: Slatkine Reprints. 1973, p. 47

¹⁴⁷ BRUN Auguste, *Op. Cit.*, p. 21

¹⁴⁸ Arch. Montp., T. VII, p. 2

¹⁴⁹ BRUN Auguste, *Op. Cit.*, p. 6

latin, une part croissante l'est en français. Cela nécessite, de toute façon un privilège royal. Les collèges, à l'imitation du Collège de France parisien, enseignent d'abord la langue du prince.¹⁵⁰

L'Édit de Villers-Cotterêts de 1539, qui oblige tous les actes de justice à être rédigés en «langage maternel françois», ne fait qu'avaliser une situation diglossique déjà bien entamée. Une controverse ancienne s'est nouée autour de son interprétation. Il y a deux écoles, d'abord celle du juriste Rebuffi, puis celle de l'historien Henri Peyre, pour lesquels l'ordonnance était dirigée contre le latin et non contre les langues provinciales. Pour d'autres, comme Philippe Martel, l'ordonnance entendait bien exclure les autres langues que le français. La récente thèse d'Agnès Blanc intitulée *La Langue du Roi est le français* a remis en question les acquis sur cette question. On pensait que le juriste Pierre Rebuffi fut quelqu'un d'important. Il aurait été président du Parlement de Paris, du temps qu'il rédigea ses commentaires sur l'ordonnance. Il est pourtant avéré que Rebuffi «n'a jamais été premier président du parlement de Paris ; il n'en a pas non plus été président à mortier, ni même conseiller», «il ne sera jamais pourvu d'une quelconque charge au parlement de Paris».¹⁵¹

¹⁵⁰ BRUN Auguste, *Op. Cit.*, p. 6

¹⁵¹ BLANC Agnès, *Opus cit.*, p. 380-381

.II ... Conséquence de la formation de l'unité de la France

L'occitan ne devint jamais une langue du pouvoir royal. À partir de la seconde moitié du XV^e siècle, celui-ci imposa progressivement le français comme langue administrative dans le Midi¹⁵²

Serge LUSIGNAN

Pour paraphraser le titre du célèbre ouvrage d'Auguste Brun, la question de l'introduction du français dans les provinces du Midi est une question toute politique. Charles Camproux reconnaissait de la même façon que «la raison déterminante de l'abandon de la langue occitane à la fin du XV^e siècle et au début du XVI^e, c'est la souveraineté désormais absolue du prince de Paris, le roi de France.»¹⁵³ Quand se termine la Guerre Cent ans, la France est encore un pays féodal, c'est à dire divisé, multiforme, inorganique. Malgré les entreprises tentaculaires de la royauté française, le Languedoc et les villes du Midi manifestent un particularisme jaloux.¹⁵⁴ La diffusion et l'imposition du français sont liés à la construction et à l'affirmation de la «Grande Monarchie de France». L'effacement de la langue d'oc comme langue administrative est la conséquence de la politique centralisatrice des rois de France, accélérée dès la fin de la Guerre de Cent ans, et qui a pour but de réduire à l'obéissance les grands seigneurs et les villes du Midi. À partir du XV^e siècle, l'organisation du royaume eût été fédéraliste et non unitaire, le Midi n'aurait jamais été un pays de langue française.¹⁵⁵ En Languedoc, tandis que les États cessent d'être comme les gérants des intérêts provinciaux pour devenir seulement une sorte de Conseil Général, votant la répartition de l'impôt, le Parlement, lui, se consolide comme un auxiliaire de la centralisation. Le français devient indispensable pour les gens de robe et la reconstruction du royaume se fait par l'avènement du fonctionnarisme.¹⁵⁶

Ce qui fait, en fin de compte, [...] la promotion du français en Occitanie [...] s'est tout simplement l'installation dans des terres fraîchement reconquises de fonctionnaires francophones.¹⁵⁷

¹⁵² LUSIGNAN Serge, « Le choix de la langue d'écriture des actes administratifs en France : communiquer et affirmer son identité », dans C. Boudreau, K. Fianu, C. Gauvard et M. Hébert, *Information et société en Occident à la fin du Moyen Âge*, Paris, Publications de la Sorbonne, 2004, p. 187-201.

¹⁵³ CAMPROUX Charles, *op. Cit.*, p. 88

¹⁵⁴ BRUN Auguste, *Op. Cit.*, p. 77

¹⁵⁵ BRUN Auguste, *Op. Cit.*, p. 34

¹⁵⁶ BRUN Auguste, *Op. Cit.*, p. 80-84

¹⁵⁷ MARTEL Philippe, «L'Occitanie dans les crises du Bas Moyen Âge», in ARMENGAUD, André, LAFONT Robert (dir.), *Histoire d'Occitanie.*, Hachette, 1979, p. 387

À Montpellier, depuis les premières années du XV^e siècle, on avait instauré un Conseil des Vingt-quatre, à qui les consuls devaient soumettre les affaires les plus importantes. On y avait appelé des officiers du roi, des chanoines, des avocats, des notaires et des avoués. Outre cela, pour assurer ses rentrées fiscales dans le Midi, Charles VII avait créé en 1437 une Cour des Aides, dont le siège se fixa à Montpellier en 1467. La présence de cette Cour montre que Montpellier n'était plus seulement une ville marchande, elle était devenue une ville administrative.¹⁵⁸

Un événement nous montre comment les officiers du roi s'immiscent de plus en plus dans les affaires de la cité. En 1459, les consuls firent mettre par eux-même le carcan à deux brigands. Les élus montpelliérain se virent alors détenus quinze jours sur ordre du gouverneur dans la geôles du palais. Ils en appelèrent au roi, mais la violation de leur personne et de leurs privilèges n'en était pas moins consommée.¹⁵⁹ La ville de Montpellier pouvait être bien loin de son roi, elle n'en était pas moins aussi vite informée de ses victoires militaires et se devait de les célébrer pompeusement. Le registre des comptes de la claverie se fait l'écho de l'affirmation de cette «religion royale», notamment pendant les guerres franco-bretonnes de 1485-1491 et les guerres d'Italie.¹⁶⁰

Depuis le rattachement de la totalité de la ville à la Couronne de France en 1349, en passant par la révolte des Tuchins puis par le conflit entre les Armagnacs et les Bourguignons jusqu'à la période étudiée, l'administration municipale de Montpellier ne serait-elle pas le lieu d'un conflit politique entre partisans du roi de France et défenseurs de l'autonomie de la ville ? André Gouron supposait l'existence de deux «partis» au sein des juristes de l'université de Montpellier, ceux qui se situaient du côté du pape ou du roi d'Aragon, et ceux qui se faisaient les défenseurs du roi de France, comme Guillaume de Nogaret.¹⁶¹ Encore au début du XVI^e siècle, à Montpellier, le souvenir des Rois de Majorque et d'Aragon n'avait pas encore été oublié, pour preuve, cette lettre missive en français de 1515, envoyée par les seigneurs consuls de Montpellier au chancelier de France :

«f° 138 v°. 25 août. Au chancelier de France, appelant au roi de la fermeture de la monnaie de Montpellier par un garde de la monnaie de Lyon.

¹⁵⁸ COMBES Jean, «Une ville face à la crise (milieu XIVE-fin XVe siècle)», in CHOLVY Gérard (dir.), *Histoire de Montpellier*, Privat, Toulouse, 1984, p. 100

¹⁵⁹ FABRE Albert, *Petite Histoire de Montpellier*, Pyrémonde, 2007, p. 60

¹⁶⁰ «f°43... Aux curés de N. D., dont Guillaume de Pierre, 15 ll. d'acompte pour la messe quotidienne dite messe royale.» *Liber preceptorum...*, 1487 (Arch. Montp., T. VIII, p. 94)

«f° 19... 22 août. A Jean Petit, chevaucheur de l'écurie du roi, 2 écus d'or sol valant 3 ll. 12 s. 6 d. Pour les missives du roi apprenant aux consuls sa victoire sur les Bretons.» *Liber preceptorum...*, 1488 (Arch. Montp., T. VIII, p. 96)

«f°8... Pour «deux postes ou coureurs du roi» annonçant la victoire contre les vénitiens et la venue du roi à Montpellier, 3 ll.», *Commandements de 1509* (Arch. Montp., T. VIII), p. 156

¹⁶¹ GOURON André, «Les juristes de l'école de Montpellier», Mediolani, Giuffrè, 1970

Cette mesure est contraire aux privilèges que Montpellier doit à ses premiers seigneurs, les rois de Majorque et d'Aragon...»¹⁶²

Depuis le 7 janvier 1515, le chancelier de France, deuxième personnage du royaume, que le roi même ne peut révoquer, s'appelle Antoine Duprat. Ce n'est pas sans raison que l'on parle de pénétration du français de chancelleries. En Auvergne, le français règne dans l'entourage de Duprat.¹⁶³ L'historien Gabriel Hanotaux le considérait comme un des hommes les plus admirables de la France d'Ancien Régime, seulement derrière Richelieu pour l'influence décisive qu'il exerça sur les destinées de son pays.¹⁶⁴ C'est surtout à l'avènement de François I^{er} et après sa nomination à la charge de chancelier qu'un grand parti passionnément autoritaire et centralisateur arriva aux affaires, nous dit le même Hanotaux.¹⁶⁵

¹⁶² Arch. Montp., T. VI, p. 26

¹⁶³ LAFONT, Robert, ANATOLE Christian, Nouvelle Histoire de la littérature occitane, T. I, PUF, Paris, 1970, p. 277

¹⁶⁴ HANOTAUX Gabriel, *Recueil des instructions données aux ambassadeurs et ministres de France depuis les traités de Westphalie jusqu'à la Révolution Française*, 1883-1913

¹⁶⁵ HANOTAUX Gabriel, *Études historiques sur le XVI^e et XVII^e siècle e*, France, Paris, 1886

.III Les Inventaires, compléments du *Petit Thalamus*

C'est vite fait. À Montpellier la langue d'oc est presque absente de l'écrit au XVI^e siècle [...] C'est en 1426 que la chronique romane (c'est à dire occitane) du *petit Thalamus* s'arrête. Elle est reprise, après un hiatus par une chronique française de la période 1495-1502. Entre 1426 et 1636 (date de la parution des *Folies du sieur Le Sage* [...]) nous avons à Montpellier une lacune importante de l'occitan écrit¹⁶⁶

Jean-Frédéric BRUN

Pour dire simplement ce que représente le manuscrit du *petit Thalamus*, citons ce qu'en dit l'écrivain Roland Pécout.

L'intérêt de ce manuscrit est qu'il nous fait voir, de l'intérieur, la vie quotidienne d'une des « républiques urbaines » de cette époque. [...] c'est une chronique « publique » qui se teinte d'un sentiment de patriotisme civique [...] La Chronique Romane se termine en 1426, pour être reprise, en français, vers 1500. Elle se finit sur un blanc dans le manuscrit, à la mort d'un des chroniqueurs car son successeur se servira de la langue du Roi plutôt que la langue du pays comme idiome officiel de la Commune.¹⁶⁷

¹⁶⁶ Traduction de l'occitan :

Es lèu fach. A Montpelhièr la lenga d'òc es quasi absentada de l'escrich au sègle XVI [...] Es en 1426 que la cronica romana (es a dire occitana) dau *pichon Talàmus* s'arrèsta. Es represa, après un hiatus per una cronica francesa de la pontannada 1495-1502. Entre 1426 et 1636 (data de parucion de *Les Folies du sieur Le Sage* [...]) avèm a Montpelhièr una lacuna importanta de l'occitan escrich

<http://www.jfbrun.eu/lengadoc/seglexvi.htm>

¹⁶⁷ Traduction de l'occitan

L'interès d'aqueu manescrich es que nos fa veire, dau dedins, la vida de cada jorn d'una dei "republicas urbanas" d'aqueu temps. [...] es una cronica "publica" que se tenchura d'un sentiment de patriotisme civic [...] La Cronica Romana s'acaba en 1426, per èstre represa, en francés, devèrs 1500. Se finís sus un blanc dins lo manescrich, a la mòrt d'un dei cronicaires, que son seguidor emplegarà la lenga dau Rei puslèu que la lenga dau país coma idiòma oficiau de la Comuna

PECOUT Roland, *Agach occitan, aspects de la culture d'Oc*,
Montpellier: Centre d'Etudes Occitanes; 2004, p. 345-348

Une question qui se pose d'emblée, c'est de savoir si le changement de langue implique un changement de contenu. Dans les inventaires, ce n'est pas véritablement le cas pour les documents comptables, parce qu'ils gardent souvent la même présentation. Si nous prenons l'exemple des compoix, qu'ils soient en français ou en occitan, ils conservent la même structure avec la répartition des habitants en «seten» - correspondants aux sept quartiers de Montpellier - avec évaluation du chiffre de leurs revenus. Il est par contre avéré que le *Mémorial* ou *Grand Thalamus*, «Parchemin où sont couchés les privilèges de la ville de Montpellier» selon le descriptif de Joffre, perd son caractère de chronique locale, une fois passé du roman au français et n'enregistre plus que les événements de portée générale.¹⁶⁸ Pareillement, le *Petit Thalamus* mentionnait d'emblée les événements de Montpellier. Le français se substituant au languedocien, le chroniqueur ne rapporte plus que les cérémonies religieuses et les événements de France.¹⁶⁹

En fait depuis le début du XVI^e siècle, l'emploi du français s'est généralisé dans tous les registres. L'historien de Montpellier, Alexandre Germain a mis en relation ces deux faits, la décadence politique de Montpellier et l'abandon du roman dans sa chronique.

L'autorité souveraine d'un maître unique à détrôné nos vieilles libertés locales... Tout est devenu français dans la Chronique comme dans la ville de Montpellier.¹⁷⁰

¹⁶⁸ BRUN Auguste, *Op. Cit.*, p. 81

¹⁶⁹ PERETTI Pierre (de), «Les temps de l'exposition» in *Bulletin historique de la ville de Montpellier*, n° 28, 2004, p. 37

¹⁷⁰ GERMAIN Alexandre, *Histoire de la Commune de Montpellier*, T. II, Jean Martel aîné, 1852, p. 207 in BRUN Auguste, *Opus cit.*, p. 275

.IV Un morceau énigmatique : une pastourelle anonyme dans les compoix

- Qui etes vous bien, sirre, qui d'amors me pries.
- Je suis vostre amy, bella, sy vos plet de moy amer.
- Comment parleray-je an vos, ma bella dame, pour amors ?
- Une foys la semeyna, que ne y aye que moye et vos dans un jardin cuvert de flors.
- Mes amors son serteynas et pour ansis, ne saura nul, bella, sy je vous aime ; bella sy je vous aime.¹⁷¹

Le registre du Compoix du «Seten de Sant Thomas» de 1446 s'achève sur la transcription d'un petit poème. Ce n'est pas véritablement ici sa place. Le terme compoix vient du latin *cum-pensus*, peser ensemble. Les compoix étaient utilisés par les consuls de l'intérieur de la ville pour répartir l'impôt direct.¹⁷² Ce sont des registres de nature fiscale, il est donc curieux d'y trouver un texte poétique. Pas tant que cela en fait, les scribes du Moyen Âge remplissaient la fin d'un feuillet ou les blancs des parchemins par des écrits de leur inspiration, cela pouvait être une chanson du moment. Nous avons ici ce qu'on appelle une pastourelle, c'est à dire une chanson de troubadour ou de trouvère (XII^e -XV^e siècle) où une bergère dialogue avec un seigneur ou un berger. On est bien loin du temps des troubadours à la Cour des seigneurs de Montpellier. Régression par rapport aux siècles antérieurs, la pastourelle ne présente aucun schéma rimique et rythmique. En dépit de quelques marques liées à l'occitan montpelliérain comme la prononciation en [a] des voyelles finales atones, «bella», «semeyna» ou la graphie classique des mots «amors», «flors», la langue de cette pastourelle est le français. Déjà dans la première moitié du XV^e siècle, ce poème suggère une francisation de la culture des élites. Deux autres chansons légères sont à signaler à la fin d'un registre de quittance de 1510-1513.¹⁷³

¹⁷¹ Arch. Montp. T. VI, p. 250

¹⁷² MARIN Anne-Catherine, «Les premiers compoix montpelliérains (1380-1450)», in *Bulletin historique de la ville de Montpellier*, n°13, 1990, P. 14-15

¹⁷³ Arch. Montp., T. XI, p. 199

Conclusion

L'étude approfondie des quatre tomes des *Inventaires et Documents* des Archives de la Ville de Montpellier se révèle être une entreprise fastidieuse. Des centaines de pages étudiées, seuls quelques extraits ou même quelques phrases ont suffisamment attiré notre attention pour être digne de figurer dans ce mémoire. Un de ces extraits, nous l'avons déjà cité dans l'introduction, concerne la traduction en français du cérémonial du consulat.

«f°66 à Pierre Deligny, notaire, parchemin, écriture et reliure du cérémonial du consulat «per ipsum de lingua nostra in linguam francigenam conversi»¹⁷⁴

Le texte archivistique présente quelque chose de fugitif, on ne saisit pas facilement son sens, il y a toujours derrière une part cachée. Il est de fait impossible de séparer ce texte de son contexte, lequel permet de formuler des hypothèses. De plus, quand nous parlons de langues en contacts, nous sommes habitués à parler en terme de conflits linguistiques ou de diglossie. L'analyse statistique des extraits nous cantonne à une vision descriptive et quantitative de la langue. Il manque des témoignages sur la situation réelle de la langue. Comment les habitants de Montpellier, dans leur situation personnelle, vivaient-ils jour après jour la décadence de leur idiome en face de la langue française ? C'est une question à laquelle des registres notariaux donnent difficilement la réponse, il n'y a qu'eux, pourtant qui puissent la donner.

Enfin, pour ce qui touche au sujet central de notre recherche, «l'occitan», nous voyons que le terme peut doublement prêter à confusion. Historiquement, nous l'avons dit dans notre introduction, d'autres termes furent employés pour le désigner. Surtout entre les XV^e et XVI^e siècles, on trouve des écrits qui sont linguistiquement hybrides. Il est pour certains difficile de trancher entre le français et l'occitan, tel celui-ci :

«f° 153 v°. 1490 Grande reparation «a ladite muraille au portal du Peyrou tirant vers Saint Guilhem qui s'est abattu une grant partie de lad. Muraille que ce faicte neufve et faicte la fundamenta dedans tiré XII pans et tournée bastir jusques à la demye requeste et fait 5 bombardières.»...»¹⁷⁵

Tout classement de textes occitans peut se révéler problématique. Dans sa thèse sur les manuscrits occitans à la Bibliothèque nationale de France, Jean-Baptiste Camps reconnaît que le terme de «manuscrits occitans» présente une «définition problématique».¹⁷⁶ Ce problème est lié à la définition linguistique et à l'extension géographique de l'occitan. Nous fûmes un peu confrontés au même problème que lui

¹⁷⁴ Arch. Montp., T. VIII, p.111

¹⁷⁵ Arch. Montp., T. VII, p. 11

dans l'optique du classement. Néanmoins nous ne rejetons pas le terme d'occitan, car c'est dans cette langue que fut originellement rédigé ce mémoire.

¹⁷⁶ CAMPS Jean-Baptiste | DCB18 | Les manuscrits occitans à la Bibliothèque nationale de France | Janvier 2010, p. XVII

Bibliographie

.1 Les Inventaires et Document des archives municipales de Montpellier

Tome I : *Notice sur les anciens inventaires - Inventaires du Grand chartier, Fonds dit des Grandes archives*, Montpellier, 1895-1899 : Couleur de la couverture bleue, 408 pages, Montpellier Imprimerie Serre et Roumégous, 5 rue de la Vieille-Intendance, environ 33 cm sur 25

Tome VI : *Inventaire de Joffre, Archives du Greffe de la maison, consulaire, Armoires A et B*, Montpellier, 1934

Tome VII : *Inventaire de Joffre, Archives du Greffe de la maison consulaire, Armoire C*, Montpellier, 1939

Tome VIII : *Inventaire de Joffre, Archives du Greffe de la maison consulaire, Armoire D*, Montpellier, 1943

Tome IX – Tome neuvième : *Inventaire de Joffre, Archives du Greffe de la maison consulaire, Armoire D*, Montpellier, 1949

Tome XI : *Documents comptables*, Montpellier, 1959

.2 Pages web

<http://www.persee.fr/web/revues/home>

<http://w3.letmod.univ-tlse2.fr/occitan/index.php?page=7>

<http://theses.enc.sorbonne.fr/2011/ducasse>

<http://www.jfbrun.eu/lengadoc/seglexvi.htm>

<http://ca.wikipedia.org/wiki>

.3 Revues

Bibliothèque de l'école des chartes. 1889, tome 50. pp. 681-684.

Bulletin historique de la ville de Montpellier, n°13, 1990

Bulletin historique de la ville de Montpellier, n° 28, 2004

Bulletin historique de la ville de Montpellier, n° 32, 2008

Revue des Langues Romanes, Kraus Reprints, 1970 (1872)

.4 Articles

La paléographie dans les facultés des lettres. In: *Bibliothèque de l'école des chartes*. 1895, tome 56. p. 232

CASTETS Ferdinand et BERTHELÉ Joseph, "Les Anciens inventaires des archives municipales de Montpellier - notice historique et bibliographique" in *Archives de la ville de Montpellier, Inventaires et documents, publiés par les soins de l'administration municipale, Tome I : Notice sur les anciens inventaires - Inventaires du Grand chartier, Fonds dit des Grandes archives, Montpellier, 1895-1899*

- CHASTANG Pierre, « L'archéologie du texte médiéval » Autour de travaux récents sur l'écrit au Moyen Âge, annales. Histoire, Sciences Sociales, 2008/2 63e année
- COHEN Paul, «L'IMAGINAIRE D'UNE LANGUE NATIONALE : L'ÉTAT, LES LANGUES ET L'INVENTION DU MYTHE DE L'ORDONNANCE DE VILLERS- COTTERÊTS À L'ÉPOQUE MODERNE EN FRANCE», *Histoire Épistémologie Langage* 25/1, 2003
- COMBES Jean, «Une ville face à la crise (Milieu XIV^e – fin XV^e siècle)», in CHOLVY Gérard (dir.), *Histoire de Montpellier*, Privat, 2011
- FEUILLAS Christine, «Les Archives de la ville de Montpellier» in *Bulletin historique de la ville de Montpellier*, n° 28, 2004
- GARDY Philippe, «Écrire et nommer la langue», in BOYER Henri, GARDY Philippe (dir.), *Dix siècles d'usages et d'images de l'occitan, Des Troubadours à l'Internet*, L'Harmattan «sociolinguistique», Paris, 2001
- GARDY Philippe, «Les noms de l'occitan/nommer l'occitan», in BOYER Henri, GARDY Philippe (dir.), *Dix siècles d'usages et d'images de l'occitan, Des Troubadours à l'Internet*, L'Harmattan «sociolinguistique», Paris, 2001
- GILLES Henri. «Maurice Oudot de Dainville». In: Bibliothèque de l'école des chartes. 1962, tome 120.
- GINEBRA I SERRABOU Jordi, «Renaixença catalana i llengua occitana, à propòsit d'Antoni de Bofarull», in MARIA BADIA i MARGARIT Antoni, CAMPRUBÍ Michel, *Actes del Vuitè Col.loqui Internacional de Llengua i literatura Catalanes*, L'Abadia de Montserrat, 1989
- GOURON André, «Les juristes de l'école de Montpellier», Mediolani, Giuffrè, 1970
- KREMnitz Georg, «Le travail normatif en occitan», in BOYER Henri, GARDY Philippe (dir.), *Dix siècles d'usages et d'images de l'occitan, Des Troubadours à l'Internet*, L'Harmattan «sociolinguistique», Paris, 2001
- GARDY Philippe., «Écrire et nommer la langue», in in BOYER Henri, GARDY Philippe (dir.), *Dix siècles d'usages et d'images de l'occitan, Des Troubadours à l'Internet*, L'Harmattan «sociolinguistique», Paris, 2001
- LAFONT Robert, «Langue et textes occitans», in ARMENGAUD, André, LAFONT Robert (dir.), *Histoire d'Occitanie.*,Hachette, 1979
- LUSIGNAN Serge, « Le choix de la langue d'écriture des actes administratifs en France : communiquer et affirmer son identité », dans C. Boudreau, K. Fianu, C. Gauvard et M. Hébert, *Information et société en Occident à la fin du Moyen Âge*, Paris, Publications de la Sorbonne, 2004
- MARIN Anne-Catherine, «Les premiers compoix montpelliérains (1380-1450)», in *Bulletin historique de la ville de Montpellier*, n°13, 1990
- MARTEL Philippe, «L'Occitanie dans les crises du Bas Moyen Âge», in ARMENGAUD, André, LAFONT Robert (dir.), *Histoire d'Occitanie.*,Hachette, 1979
- MARTEL Philippe, «De l'occitan au français : la résistible ascension de la langue du roi (fin XIII^e – Début XVI^e s.)», in BOYER Henri, GARDY Philippe (dir.), *Dix siècles*

- d'usages et d'images de l'occitan, Des Troubadours à l'Internet*, L'Harmattan «sociolinguistique», Paris, 2001
- MEYER Paul, «La langue romane du Midi de la France et ses différents noms», *Annales du Midi*, I, p. 1-15
- MONTEL Achille, «L'Inventaire des Archives de la Commune Clôture» in *Revue des Langues Romanes*, Kraus Reprints, 1970, T. 3 (1872)
- PEGAT Ferdinand, «Des Consuls de Montpellier sous l'autorité des Fonctionnaires royaux et notamment pendant les années 1640-1657 (D'après un manuscrit des Archives de la Ville)» in *Académie des Sciences et Lettres de Montpellier*, Section des Lettres, Volume 5, 1870
- PERETTI Pierre (de), «Des archives» in *Bulletin historique de la ville de Montpellier*, n° 28, 2004
- TRUDEAU Danielle, «L'ordonnance de Villers-Cotterêts et la langue française : histoire ou interprétation ?», *Bibliothèque d'Humanisme et Renaissance*, t. XLV, 461-472
- VIDAL Henri, «Aux temps des Guilhems», in CHOLVY Gérard (dir.), *Histoire de Montpellier*, Privat, 1984

.5 Thèses

- BLANC Agnès, *La langue du roi est le français, Essai sur la construction juridique d'un principe d'unicité de langue de l'État royal (842-1789)*, L'Harmattan, 2010, Paris
- CAMPS Jean-Baptiste, *Les manuscrits occitans à la Bibliothèque nationale de France*, ENSSIB, Paris, 2010
- DUCASSE Loïc, *Faire profession d'historien au XVII^e siècle, Étude de la carrière de Pierre Louvet (1617-1684)*, École Nationale des Chartes, Paris, 2011

.6 Dictionnaires

- CLERC Pierre, *Dictionnaire de biographie héraultaise*, Tome 1 et 2, Montpellier, 2006
- LEVY Emil, *Petit dictionnaire provençal-français*, Lacour, 2005,
- MICHAUD, *Biographie universelle ancienne et moderne*, 2^e éd., T. 1, 1843
- THOMAS Eugène, *Vocabulaire des mots roman-languedociens du grec, précédé de quelques observations historiques et grammaticales*, J. Martel Aîné, Montpellier, 1845

.7 Livres

- AIGREFEUILLE Charles (d'), *Histoire de la ville de Montpellier depuis son origine jusqu'à notre temps*, Martel, 1737 et 1739
- ALIBERT Loïs, *Gramatica occitana segon los parlars lengadocians*, IEO, 2000
- Anglade Joseph, *Grammaire de l'ancien provençal ou ancienne langue d'oc : phonétique et morphologie*, Klincksieck, Paris, 1921
- ARMENGAUD, André, LAFONT Robert (dir.), *Histoire d'Occitanie.*, Hachette, 1979

- BOUCHE Honoré, *La Chorographie ou description de la Provence et l'histoire chronologique du même pays*, 1664
- BRUN Auguste. *Recherches sur l'Introduction du français dans les provinces du Midi*. Slatkine Reprints, Paris, 1973
- CAMPABAL i BERTRAN Mireia, *La Reial Acadèmia de Bones Lletres de Barcelona en el segle XVIII: l'interès per la història, la llengua i la literatura catalanes*, L'Abadia de Montserrat, 2006
- CAMPROUX Charles, *Histoire de la littérature occitane*, Payot, Paris, 1953
- CHOLVY Gérard (dir.), *Histoire de Montpellier*, Privat, Toulouse, 1984
- FABRE Albert, *Petite Histoire de Montpellier*, PyrÉmonde, 2007
- FORNEL Jean, *lou Mount dau Lum*, Les éditions Languedociennes, Montpellier, 1914
- GAUFRIDI Jean-François (de), *Histoire de Provence*, Aix, David, 1694
- GERMAIN Alexandre, *Histoire de la Commune de Montpellier*, T. II, Jean Martel aîné, 1852
- HANOTAUX Gabriel, *Recueil des instructions données aux ambassadeurs et ministres de France depuis les traités de Westphalie jusqu'à la Révolution Française*, 1883-1913
- HANOTAUX Gabriel, *Études historiques sur le XVIe et XVIIe siècle e*, France, Paris, 1886
- LAFITTE Jean, PÉPIN Guilhem, *La «Langue d'òc ou les langues d'òc ? : idées reçues, mythes et fantasmes face à l'histoire*, PyrÉmonde/Princi Negre, 2009
- LAFONT, Robert, ANATOLE Christian, *Nouvelle Histoire de la littérature occitane*, T. I, PUF, Paris, 1970
- MISTRAL Frédéric, *La langue dau Midi*, 1877
- MISTRAL Frédéric, *Lou Tresor dóu Felibrige*, T. II, C.P.M., 2005
- PECOUT Roland, *Agach occitan , aspects de la culture d'Oc*, Montpellier: Centre d'Etudes Occitanes; 2004
- ROSCHACH Ernest, *Ville de Toulouse. Inventaire des archives communales antérieures à 1790*, t. I, Série AA, n° 1-60, Toulouse, Archives municipales, Privat, 1891
- RUFFI Antoine (de), *Histoire des comtes de Provence*, Aix, Roize, 1655
- THOMAS Eugène, *Montpellier, tableau historique et descriptif pour servir de guide à l'étranger dans cette ville et dans ses environs*, Leguin, 1857

Table des Matières

Remerciements.....	2
Table des abréviations.....	3
Introduction.....	4
.Premier Chapitre.....	6
HISTORIQUE DES INVENTAIRES ET DOCUMENTS DES ARCHIVES DE LA VILLE DE MONTPELLIER.....	6
.I Les anciennes Archives de Montpellier.....	7
.1 La Commune Clôture.....	8
.2 Le consulat.....	8
.3 Les tiradors et les caissetas.....	9
.II Les inventaires de Louvet et de Joffre.....	10
.1 LOUVET Pierre (1617 Beauvais – 1685 Hyères).....	10
.2 JOFFRE François.....	11
.III Les Inventaires de Berthelé et d'Oudot de Dainville.....	13
.1 BERTHELÉ Joseph (1858 Paris – 1926 Montpellier).....	13
.2 OUDOT DE DAINVILLE Maurice (1886 Firebeix – 1960 Montpellier).....	14
.IV Les treize Tomes d'Inventaires.....	15
.Second chapitre.....	17
DIFFÉRENTS NOMS DE LA LANGUE OCCITANE AU MOYEN ÂGE.....	17
.I Du point de vue des poètes et des philologues.....	19
.1 Limousin.....	20
.2 Langue romane.....	21
.3 Provençal.....	22
.4 Lingua Occitaniae, langue d'oc, occitan.....	24
.II Du point de vue des archivistes de Montpellier.....	26
.1 Languedocien.....	27
.2 Catalan.....	28
François Joffre.....	28
Antoni de Bastero.....	29
Charles d'Aigrefeuille.....	29
Dénominations comparées de l'occitan par Joffre et d'Aigrefeuille.....	31
.3 Vulgaire.....	33
.III Du point de vue des locuteurs naturels.....	35
.1 Langue du pays.....	35
.2 Langue nôtre.....	36
Conclusion du second chapitre.....	38
.Troisième chapitre.....	39
L'OCCITAN DANS LES INVENTAIRES : CHRONIQUE D'UNE DÉCADENCE ANONCÉE.....	39
.I La francisation progressive des villes méridionales.....	42
.II ... Conséquence de la formation de l'unité de la France.....	44
.III Les Inventaires, compléments du Petit Thalamus.....	47
.IV Un morceau énigmatique : une pastourelle anonyme dans les compoix.....	49
Conclusion.....	50
Bibliographie.....	52

.1 Les Inventaires et Document des archives municipales de Montpellier.....	52
.2 Pages web.....	52
.3 Revues.....	52
.4 Articles.....	52
.5 Thèses.....	54
.6 Dictionnaires.....	54
.7 Livres.....	54